



## **MASTER SCIENCES SOCIALES**

Parcours « Sciences Sociales Appliquées à l'Alimentation »

### **MÉMOIRE DE PREMIÈRE ANNÉE**

## **L'aide alimentaire : un ancrage vers une sortie de la pauvreté**

Présenté par :

**Hinde Bouchayeb**

Année universitaire : **2020-2021**

Sous la direction de : **Christophe SERRA-MALLOL**

# **L'aide alimentaire : un ancrage vers une sortie de la pauvreté**

L'ISTHIA de l'Université – Toulouse Jean Jaurès n'entend donner aucune approbation, ni improbation dans les projets tuteurés et mémoires de recherche. Les opinions qui y sont développées doivent être considérées comme propres à leur auteur(e).

# Remerciements

Mon premier remerciement se doit d'aller à M. Serra-Mallol, non pas pour son suivi et ses cours passionnants tout au long de cette année (car cela va sans-dire), mais pour avoir cru en moi lors de mon entretien et de m'avoir encouragée à postuler en première année de Master 1. Il est clair que sans son soutien, ce mémoire n'aurait pas vu le jour cette année ! À Mme. Dupuy également pour avoir rendu possible ma VA 85, au dernier moment ainsi qu'à tous ceux qui y ont participé. Je la remercie également pour son accompagnement en tant que responsable de formation ; même en congé de recherche, elle n'a cessé de prendre de nos nouvelles.

Merci à l'ensemble de l'ISTHIA, enseignants et personnel administratif pour leur accompagnement dans les conditions difficiles que nous connaissons.

*Least but not last ...* Celles qui ont partagé les crises de fou rire, de joie mais aussi de nerfs ! Aurore, Elodie, Léonie et Lucille, merci mille fois pour tout le support que vous m'avez procuré cette année. Sans vous l'expérience n'aurait pas été la même.

Concernant ceux qui ne sont pas cités, car trop nombreux, merci d'avoir compris mes absences et indisponibilités ces derniers mois.

# Sommaire

Remerciements .....	4
Sommaire .....	5
Introduction générale .....	6
PARTIE 1 – CONTEXTUALISATION.....	10
Introduction partie 1.....	11
1 Chapitre 1- Un rapide rappel historique .....	11
2 Chapitre 2 - Covid -19 : le tournant de la situation de précarité .....	33
Conclusion partie 1.....	50
PARTIE 2- PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES.....	51
Introduction .....	52
1 Chapitre 1 - Hypothèse 1 : le modèle actuel de l'aide alimentaire est remis en cause par tous les acteurs .....	53
2 Chapitre 2 : Hypothèse 2- Un système de restaurant de service public, et non social, permettrait d'une part de ne pas stigmatiser les personnes en situation de précarité, d'autre part d'accompagne plus largement vers une alimentation pour tous .....	64
Conclusion partie 2.....	69
PARTIE 3 – MÉTHODOLOGIE.....	70
Introduction .....	71
1 Chapitre 1 Les entretiens individuels .....	73
2 Chapitre 2 Les entretiens collectifs .....	82
3 Chapitre 3 – Observation participante et posture adoptée.....	84
4 Chapitre 4 : le restaurant de service public .....	87
Conclusion partie 3.....	90
Conclusion Générale .....	91
Bibliographie .....	93
Table des tableaux .....	96
Table des figures .....	97

# Introduction générale

5,5 millions, c'est le chiffre recensé de personnes qui ont eu recours à l'aide alimentaire en France de 2009 à 2017<sup>1</sup> Pourtant, nous n'avons cessé depuis le siècle passé et notamment après la seconde guerre mondiale d'améliorer nos techniques de productions agricoles ; l'agro-alimentaire est un fleuron dans le monde industriel. Nourrir son pays devient un enjeu politique majeure (Poulain, 2002). Cette industrie même qui promet de produire, en plus grande quantité, en moins de temps et en meilleure qualité, les aliments dont l'être-humain a besoin. Le marché de l'alimentation est devenu un secteur fructueux passant de la paysannerie à de grandes multinationales. Pour preuve, dans le CAC 40, se trouvent, au moment de cette rédaction, Danone en sixième position et Carrefour en huitième.

Mais ces productions industrielles ne suffisent pourtant pas à nourrir toute la population française. À tel point qu'il est important de se demander, pourquoi en France aujourd'hui, des personnes dépendent encore de l'aide alimentaire ? Et bien c'est parce qu'elles manquent d'argent. La production est suffisante, elle, mais c'est la pauvreté financière qui ne leur permet pas d'accéder à cette abondance alimentaire (Poulain, 2002). Nous avons donc un monde en surproduction alimentaire d'un côté, mais des individus, trop pauvres, qui ne parviennent pas à s'alimenter.

Mais qu'est-ce que s'alimenter réellement ? Alors un processus d'incorporation, pour reprendre les mots de Fischler (1991) d'une part. Cela fait en effet parti d'un besoin physiologique, biologique. Mais également de symboliques liés à ces prises alimentaires. C'est en tous cas dans ce sens que l'alimentation a évolué pour se médicaliser peu à peu et donner lieu à des sciences de la nutrition (Poulain, 2002). Les recommandations fleurissent à tout va : plus de vert, moins de rouge, pas trop de sucre, plus de graine, etc. Manger sain va jusqu'à devenir obsessionnel chez certains, puisqu'à force de discours différents, parfois contradictoires, sur ce qui est bon ou non, l'Homme est perdu dans une cacophonie de recommandations ; Fischler parle alors du « paradoxe de l'omnivore ». Tirillé, l'être

---

<sup>1</sup>. Sénat. *Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ?* [en ligne] Disponible sur <https://urlz.fr/fkrV>. (Consulté le 03-2021).

humain ne sait plus quoi manger. De plus, aventureux, il souhaite accéder à une variété toujours plus diverse mise sur le marché par les industries (et aussi grâce à la mondialisation) ; mais la néophobie le rattrape. Cette peur de l'aliment nouveau s'est accentuée avec des événements de crise sanitaire tels que la vache folle ou la grippe aviaire. Les industries sont mises en cause (Poulain, 2002).

À cela, toujours un mode de vie qui est bousculé, changé. Les normes dans la société évoluent et celles autour de l'alimentation également. Nous arrivons donc à la « gastro-nomie » que décrit Fischler (1991). Cette zone de « sans-normes » autour du repas. Le sociologue observe des prises alimentaires qui se dégagent de toutes normes jusqu'alors connues de tous. Il met en avant le comportement alimentaire des individus. L'aspect médical, le biologique n'est pas suffisant pour parler d'alimentation. Le monde alimentaire dans lequel l'être humain se constitue donc de différentes facettes à observer. Dont la dimension de socialisateur qui se joue depuis le plus jeune âge autour de ses normes, avant l'anomie. Les parents transmettent aux enfants, les manières de tables, Durkheim (1894) va même plus loin : « Dès les premiers temps de sa vie [l'enfant], nous le contraignons à manger, à boire, à dormir à des heures régulières [...] »<sup>2</sup>. Manger s'apprend donc, du moins les codes entourant la prise alimentaire. Le repas est une institution émettrice de normes.

5,5 millions de personnes n'ont pas accès à une alimentation directe sans l'aide alimentaire. C'est ce par quoi nous avons démarré notre introduction à ce travail autour de l'aide alimentaire. Or nous verrons plus loin que ce travail d'aide alimentaire est bien loin d'être suffisant pour répondre aux recommandations nutritionnelles. Mais elle ne l'est pas plus pour les rassurer sur leur comportement alimentaire. Les personnes en situation de pauvreté sont exclues du jeu des normes autour l'alimentation. La pauvreté touchant autant les adultes que les enfants, ces derniers n'intérioriseront pas les normes alimentaires, tant sur le plan de la sociabilisation que nutritionnel. Ajoutons la crise sanitaire de la Covid-19, qui pour certains étaient aussi synonymes de crise économique. C'est encore plus de personnes dans l'attente d'aide alimentaire, encore plus d'exclusion.

Ne pas se nourrir, pouvoir recevoir à dîner, manger ensemble et partager vont donc enfermer celles et ceux qui souffrent de pauvreté vers une forme d'exclusion sociale.

---

<sup>2</sup> SERRA-MALLOL Christophe. *Sociologie de l'alimentation*. Cours de master 1. ISTHIA- Université Toulouse Jean-Jaurès. 2020-2021.

C'est au détour de travail associatif de maraude de rue que j'ai effectué, que cela m'a frappé. Cette exclusion sociale était plus difficile à vivre pour certains que la faim.

*« Les plus pauvres nous le disent souvent, ce n'est pas d'avoir faim, de ne pas savoir lire, ce n'est même pas d'être sans travail qui est le pire malheur de l'homme. Le pire malheur est de vous savoir compté pour nul, au point où même vos souffrances sont ignorées. Le pire est le mépris de vos concitoyens. »* (La documentation française, (1989, p. 225) cité dans (Wresinki, 199, p. 24).

D'ailleurs, mon expérience en tant que *Food and beverage manager* en hôtellerie me l'avait déjà démontré. Tous ces clients que je rencontrais nous remerciaient tous très chaleureusement, marque de politesse envers le travail que nous effectuions ? Car pour nous, ce n'était ni plus ni moins notre travail. En réalité je compris le sens profond de ce remerciement lorsque les clients les plus habitués de l'établissement se confiaient. Ils passaient plusieurs nuits hors de leurs domiciles familiaux, loin de leurs proches. Ils étaient ravis, à travers le repas qu'ils prenaient dans notre établissement, de pouvoir discuter, échanger et raconter la journée de travail et autres banalités avec les employés du restaurant. Ils disaient : *« home away from home »*, un sentiment d'être à la maison même loin de la maison.

Dans les deux cas, qui ne peuvent être comparés dans sur aucun point, il faut retenir néanmoins, que le moment du repas n'est qu'un prétexte. Une excuse pour aller vers l'autre, se sentir considéré, accepté par la société.

Alors qu'en est-il de toutes ces personnes qui sont mises de côté. Sans alimentation, c'est d'abord un risque pour leur santé, mais c'est aussi une exclusion sociale qu'elles subissent. À qui la faute ? Est-ce réellement la faute de quelqu'un ? C'est une question que nous pouvons nous poser. Mais mon cheminement de pensée n'est pas accusateur. Je souhaitais plutôt observer celles et ceux qui sont dans l'action, à la recherche de solutions. Et ils sont nombreux à œuvrer. C'est le travail de recherche, bien loin d'avoir la prétention d'être parvenu à fournir une réponse, mais plutôt un début de réflexion à poursuivre. Le début de ma pensée, qui a guidé la première partie de ce mémoire est le suivant :

*La crise sanitaire de la Covid-19 a-t-elle mis en exergue le jeu de rôle des différents acteurs de l'aide alimentaire et sa limite ?*



Peu à peu, au moyen de différentes lectures, ma pensée s'est affinée avec dans une première partie une remise en contexte l'aide alimentaire. Un chapitre fera un rapide tour historique de l'aide alimentaire de la Grèce Antique à aujourd'hui. Le deuxième chapitre exposera les situations de pauvreté et de précarité dans lesquelles vivent ceux qui bénéficient de ces aides et l'accélération des inégalités accentuée par la Covid-19.

Cette contextualisation amènera à une problématique plus resserrée :

*L'alimentation, un ancrage vers la sortie de la pauvreté.*

C'est lors de cette deuxième partie du mémoire, que nous étudierons deux hypothèses pour tenter de répondre à la problématique. Nous verrons comment l'aide alimentaire telle que nous la connaissons est remise en cause par les différents acteurs. L'autre hypothèse proposera une structure de restaurant de service public, pour tenter de réconcilier tous les acteurs et remettre au centre les bénéficiaires.

Enfin, la troisième partie est dédiée à la méthodologie probatoire, qui pourrait être utilisée en deuxième année de Master pour valider les hypothèses.

# PARTIE 1 – CONTEXTUALISATION

## Introduction partie 1

Cette première partie a pour but de contextualiser l'aide alimentaire dans le temps. Nous verrons dans le premier chapitre, comment les différents acteurs ont pris place au cœur de l'aide alimentaire, pour peu à peu déboucher sur un État-Providence tel que nous le connaissons aujourd'hui en passant par l'importance du don dans la relation entre donateurs et donataires. Le deuxième chapitre apportera un éclairage sur les acteurs de l'aide alimentaires, leurs relations et les enjeux.

### 1 Chapitre 1- Un rapide rappel historique

L'entrée en matière sur notre sujet d'étude comporte une dimension historique nécessaire à la compréhension de l'évolution de l'aide alimentaire. Dans un premier temps nous verrons comment l'alternance des structures d'aide alimentaire a débouché sur celles que nous connaissons aujourd'hui. Puis nous étudierons l'évolution de l'État-Providence et enfin comment celui-ci à influencer les acteurs contemporains de l'aide alimentaire.

#### 1.1 Entre dons des riches, clergé et État ; de l'Antique à aujourd'hui

##### 1.1.1 Pourquoi les riches donnent ?

Les dons durant la Grèce Antique permettent de comprendre de manière globale que la pauvreté et le besoin alimentaire ont presque toujours existé dans les sociétés hiérarchisées. La société grecque était composée de citoyens et d'esclaves. La prise en charge des besoins liés à l'alimentation n'en était pourtant pas attribuée aux États cités (le politique). Mais elle était allouée aux particuliers fortunés qui se devait d'aider leurs concitoyens les plus démunis et de nourrir leurs esclaves lors de « *La gestion des denrées alimentaires, l'approvisionnement alimentaire de la cité étaient confiés aux mains de négociants privés et de propriétaires fonciers, l'État n'intervenant auprès d'eux que pour restreindre si nécessaire la liberté du commerce et contrôler les prix du marché.* » (Clément, 2001).

Plus tard pendant le Moyen-âge dans une France à culture chrétienne plus spécifiquement, les donateurs riches sont en recherche d'absolution. Les pauvres sur Terre permettent aux

plus riches d'exercer l'aumône en quête de pardon. Le religieux est l'acteur principal des aides attribuées, accompagné des seigneurs obligataires envers les serfs.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, outre la charité religieuse apparente pour certains donateurs, on retiendra également dans cette partie l'aspect et les théories économiques avancées. Des économistes de l'époque mettent en avant l'importance de garder les salaires bas, afin de favoriser la productivité :

*« La seule chose qui rende un ouvrier travailleur, c'est de l'argent en quantité modérée ; car trop peu d'argent, selon son tempérament l'abattra ou le poussera aux extrémités et trop d'argent le rendra insolent et paresseux ».* (Mandeville 1974 [1714] : 151, cité par Clément, 2008, p 3) Pour les plus riches, propriétaires d'entreprises, c'est donc très souvent, un moyen de pression exercé sur les salaires qui permet de maintenir le niveau de pauvreté. Toutefois, les dons doivent être généreux en apparence de façon à garantir la paix sociale des travailleurs. Les riches donateurs assurent, par la même occasion, la conservation de leur statut prestigieux.

### 1.1.2 La prise en charge du clergé

Notons que le clergé durant la monarchie a un rôle de conseil auprès des rois. Ils influencent les lois, les comportements, les normes et les mœurs qu'il convient d'adopter. On retrouvera notamment la prise en charge des plus défavorisés à différents niveaux.

*« L'Eglise joue le rôle d'intermédiaire entre donneurs et receveurs, soit en utilisant une partie des revenus qu'elle perçoit et qu'elle affecte à l'aide aux pauvres, soit en servant de gestionnaire des institutions de bienfaisance qui reçoivent legs et dons des riches et puissants motivés par la recherche du salut. »* (Clément, 2001).

On comprend les rôles de lien et de redistributeur que l'Eglise joue, sans pour autant développer une action publique pérenne qui viendrait mettre fin à des situations de précarité. Alors, sans les dons des riches, l'Eglise elle-même ne pourrait soutenir les plus défavorisés. Mais c'est sans compter sur son rôle de haute autorité, moralisatrice, qu'elle peut inciter et s'assurer de la générosité par son biais. L'Eglise est la « main invisible » de la charité. La société est organisée et rythmée par le calendrier chrétien, les grandes fêtes religieuses servent de

prétexte à récolter plus de dons, distribuer avec cérémonial ; souvent les seuls moments où l'aide alimentaire se fait réellement (Clément 2001). Ce principe de lien entre les donateurs et l'Eglise a été reproduit aujourd'hui dans le travail des associations caritatives qui (re)distribuent des denrées collectées auparavant auprès de donateurs privés, d'organismes religieux et des institutions d'État. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant avec plus de détails, mais il est important de voir l'héritage culturel transmis par l'Eglise. A partir de la Révolution française, le clergé perd progressivement de son influence auprès du politique, jusqu'à arriver à une rupture officielle le 9 décembre 1905 avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'État<sup>3</sup>.

### 1.1.3 Prise en charge de l'État avant la providence

Commençons par la compréhension de la notion l'État-providence. P. Rosanvallon nous dit que :

*« L'État-providence s'est historiquement développé sur la base d'un système assurantiel dans lequel les garanties sociales ont été liées à la mise en place d'assurances obligatoires couvrant les principaux « risques » de l'existence (maladie, chômage, retraite, invalidité, etc.) » (1990, p 17).* Il est intéressant en suivant, de s'attarder sur l'étymologie de l'État-providence.

*État : n.m 1-Entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé : Chef d'État.*

*Providence : n.f 1 Suprême sagesse qu'on attribue à Dieu par laquelle il gouvernerait toutes choses. -2 (avec une majuscule). Dieu en tant qu'il gouverne le monde. Personnes, événement, etc., qui arrivent à point nommé pour sauver une situation, ou qui constituent une chance, un secours exceptionnel.*

*État-Providence : n.m État qui intervient activement dans les domaines économique et social dans le but d'assurer des prestations aux citoyens <sup>4</sup>*

---

<sup>3</sup> Légifrance. *Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat*. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fiHl>. (Consulté le 02/21).

<sup>4</sup> Nouveau Larousse encyclopédique. Dictionnaire en 2 volumes. Larousse/VUEF 2003

La définition de chaque mot composant État-providence permet une lecture plus symbolique et représentative des institutions. Un clin d'œil au religieux, comme pour ne pas complètement se défaire de la main de Dieu dans les décisions politiques. Il y a une certaine continuité entre le travail de l'Église et la politique de l'État. Même après la séparation, il ne se soustrait pas à son héritage chrétien. Ce Dernier se retrouve dans la notion d'État-Providence, assurant sa population contre « les risques de la vie ».

Les racines de l'État-providence sont en partie liées aux politiques sociales des rois de France, qui accordent « les premières formes de protection ». Henri IV ordonne alors les prémices de la sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui. La démarche avait pour intention de protéger dans un premier temps les travailleurs des mines qui étaient blessés ou pauvres. D'autre part, cette sécurité permettait d'inciter au travail minier qui était délaissé. Cette mesure sera par la suite étendue à d'autres professions de la société française qui peinent à être promues telles que les armées (mer et terre), les arts et cultures, par Louis XIV et Colbert entre autres (Tauran, 2015). Quelques siècles plus tard, cette sécurité sociale s'étendra à l'aide alimentaire avec notamment les révolutionnaires qui mettront en place un comité de mendicité dont le but en 1790 est de « *faire valoir les droits de l'homme pauvre sur la société* » (La Rochefoucauld-Liancourt, cité par Rosanvallon p 139). Les personnes vulnérables vont enfin être assurées d'une meilleure prise en charge, cherchant à mettre fin à l'opposition entre « les bons et les mauvais pauvres » (Clément, 2008, p 12).

Loin encore d'une charité laïque, comme le prônera Coluche quelques siècles plus tard, les Rois, dans un régime de monarchie absolue de droit divin se devaient de protéger les plus vulnérables, manquement qui participe à la Révolution française.

## 1.2 Le système d'assistance de l'État-Providence

Commençons par la compréhension de la notion l'État-providence. P. Rosanvallon nous dit que :

*« L'État-providence s'est historiquement développé sur la base d'un système assurantiel dans lequel les garanties sociales ont été liées à la mise en place d'assurances obligatoires couvrant*

les principaux « risques » de l'existence (maladie, chômage, retraite, invalidité, etc.) » (1990, p 17). Il est intéressant en suivant, de s'attarder sur l'étymologie de l'État-providence.

État : n.m 1-Entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé : Chef d'État.

Providence : n.f 1 Suprême sagesse qu'on attribue à Dieu par laquelle il gouvernerait toutes choses. -2 (avec une majuscule). Dieu en tant qu'il gouverne le monde. Personnes, événement, etc., qui arrivent à point nommé pour sauver une situation, ou qui constituent une chance, un secours exceptionnel.

État-Providence : n.m État qui intervient activement dans les domaines économique et social dans le but d'assurer des prestations aux citoyens <sup>5</sup>

La définition de chaque mot composant État-providence permet une lecture plus symbolique et représentative des institutions. Un clin d'œil au religieux, comme pour ne pas complètement se défaire de la main de Dieu dans les décisions politiques. Il y a une certaine continuité entre le travail de l'Eglise et la politique de l'État. Même après la séparation, il ne se soustrait pas à son héritage chrétien. Ce Dernier se retrouve dans la notion d'État-Providence, assurant sa population contre « les risques de la vie ».

Les racines de l'État-providence sont en partie liées aux politiques sociales des rois de France, qui accordent « les premières formes de protection ». Henri IV ordonne alors les prémices de la sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui. La démarche avait pour intention de protéger dans un premier temps les travailleurs des mines qui étaient blessés ou pauvres. D'autre part, cette sécurité permettait d'inciter au travail minier qui était délaissé. Cette mesure sera par la suite étendue à d'autres professions de la société française qui peinent à être promues telles que les armées (mer et terre), les arts et cultures, par Louis XIV et Colbert entre autres (Tauran, 2015). Quelques siècles plus tard, cette sécurité sociale s'étendra à l'aide alimentaire avec notamment les révolutionnaires qui mettront en place un comité de mendicité dont le but en 1790 est de « faire valoir les droits de l'homme pauvre sur la société » (La Rochefoucauld-Liancourt, cité par Rosanvallon p 139). Les personnes vulnérables vont

---

<sup>5</sup> Nouveau Larousse encyclopédique. Dictionnaire en 2 volumes. Larousse/VUEF 2003

enfin être assurées d'une meilleure prise en charge, cherchant à mettre fin à l'opposition entre « les bons et les mauvais pauvres » (Clément, 2008, p 12).

Loin encore d'une charité laïque, comme le prônera Coluche quelques siècles plus tard, les Rois, dans un régime de monarchie absolue de droit divin se devaient de protéger les plus vulnérables, manquement qui participe à la Révolution française.

### 1.2.1 Le rôle de la Sécurité Sociale

L'ambition de la sécurité sociale à sa création et telle que nous la connaissons aujourd'hui, est de garantir la dignité de tous. Elle protège d'une part les plus faibles, ceux qui ne peuvent travailler, les enfants sans parents, les parents sans enfants (accompagner en fin de vie). Mais aussi protéger les finances des travailleurs en cas de perte d'emploi, de maladie, de maternité ou paternité et leur assurer une vieillesse digne et indépendante. Une vraie volonté de solidarité nationale émane de ce système, avec notamment une redistribution des richesses créées et récoltées. Elle fonctionne au moyen des cotisations sociales ou prélèvements obligatoires soit une autre forme d'impôt.

#### 1.2.1.1 Aide monétaire directe

La sécurité sociale revêt différentes formes en France. Pour l'heure la focale se fera sur les aides monétaires que peuvent percevoir les citoyens français. La raison d'être de ces aides est d'assurer un niveau de vie minimum pour tous, gommant ainsi les inégalités. Les différentes subventions sont accordées sur des critères spécifiques de demande. Le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) est le point de départ et de repère de ces critères. Ainsi, lorsqu'une personne veut faire appel à une aide sociale, ce qui sera examiné en premier lieu sera son revenu puis le nombre de personnes rattaché au foyer fiscal. Sans rentrer dans le détail des calculs ici, un ménage peut obtenir et cumuler différentes aides sociales<sup>6</sup>. Le gouvernement met à disposition sur Internet ou par les centres de types Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et les bureaux d'assistantes sociales, les modalités d'accès à ces différentes prestations. Certaines allocations entrent dans une logique d'assistance et non pas d'assurance. À la différence, une allocation de chômage ou pension de retraite qui se font sur

---

<sup>6</sup> Sécurité Sociale. *La vie en plus*. Disponible sur : <https://urlz.fr/fjHL>. (Consulté le 02/2021)



une base de reversement, impliquent que le bénéficiaire ait au préalable cotisé. Ce sont ces cotisations qui représentent l'assurance pour le salarié d'une aide en cas d'accident de la vie. L'État-Providence est là pour faciliter les transactions entre la réception des cotisations et leur reversement. Une solidarité explicite mais indirecte est opérée avec les prestations d'assistances sociales qui sont financées par l'État et la collecte d'impôts entre autres (Rosanvallon 1990). Les prestations du type assistance sont, elles, mises en place sans contrepartie préalable. Un exemple courant serait celui de l'allocation d'Aide Pour le Logement (APL). Celle-ci est versée en fonction des revenus du ménage et du montant du loyer. Une personne bénéficiant de cette aide n'aura pas cotisé auparavant pour l'obtenir. Il ne sera pas non plus demandé un remboursement ultérieurement.

D'autres formes d'aides sociales sont mises en place par l'État, que l'on appelle les services publics. Ils sont offerts aux citoyens sans contrepartie financière directe. Au contraire, nous y voyons même des prestations sociales « gratuites ».

#### *1.2.1.2 Aide budgétaire indirecte*

En comparaison avec d'autres pays d'Europe ou du monde, la France propose toute une multitude de services publics « gratuits », ils sont financés par la collecte des impôts et la dette que l'État peut contracter. Parmi un grand nombre de ces services, nous prendrons en exemple ceux auxquels nous avons recours tout au long de notre vie. Commençons alors par là où elle démarre : l'hôpital, le service public par excellence, plus largement l'accès au soin gratuit. Je prendrai la liberté de faire ici un raccourci en disant simplement que toute personne sur le sol français qui se trouverait dans le besoin de se faire soigner à l'hôpital dans l'urgence, se verrait prodiguer les soins nécessaires. La dimension de service humanitaire primera sur la situation sociale du patient. A l'inverse, les États-Unis, ne prennent en charge dans leurs hôpitaux et même lors de grande détresse, que des citoyens qui auraient une mutuelle à jour. La logique financière prédomine. C'est dans un désir de changement vers plus d'égalité, que le Président Barak Obama s'était engagé à mener une réforme sur l'assurance maladie<sup>7</sup>.

Il en est de même avec l'école de la République. Il nous semblerait complètement irréaliste de payer l'école publique chaque année et ce jusqu'à la fin des études (qui peuvent être très longues pour les plus téméraires !). Cette logique de prestations de service public se retrouve

---

<sup>7</sup> Healthcare.gov. *The Patient Protection and Affordable Care Act (ACA)*. Disponible sur <https://urlz.fr/fjHT>. (Consulté le 02/21).

dans une multitude d'autres secteurs ; les routes publiques, les mairies et leurs services, les Centres Communaux d'Action Social (CCAS), les préfetures, etc. que nous ne pouvons pas tous développer et étudier ici. Ce qu'il faut retenir c'est la volonté du partage du bien commun. Ces services publics sont là pour servir les citoyens sans distinction et de manière la plus égalitaire possible, non sans faille.

### *1.2.1.3 Les limites : hiérarchisation et remise en cause du système*

Ces services sont rattachés à des bureaux ministériels à Paris. Or, peu à peu, les communes, les départements et les régions ont pris le relais pour désengorger le sommet. Toutefois, le « mille-feuilles » administratif rend les procédures lentes et laisse des personnes dans le besoin s'enfoncer dans la précarité. À cela s'ajoute la numérisation des demandes qui requiert à chacun d'avoir un accès à Internet, un ordinateur (ou autres outils numériques bien que peu pratique pour ce type de démarches). Cela présuppose que tout un chacun sache utiliser les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Le problème des inégalités, que la sécurité sociale venait à la base effacer, ressurgit. Les bureaux d'accueil ne reçoivent plus, ou uniquement sur rendez-vous, l'accompagnement social s'est robotisé et déshumanisé. « Le travail sur autrui », dont Dubet (2002) nous parle, perd de son sens dès lors qu'il est effectué à travers des machines. De plus, s'ajoute aux difficultés techniques le sentiment de honte et de non-légitimité que peuvent ressentir les allocataires ou futurs allocataires, que nous approfondirons au chapitre suivant<sup>8</sup>. Les débats publics remettent en cause ce système d'aide et de protection sociale le trouvant trop cher et peu efficace. Les institutions perdent de leur légitimité et une logique financière d'économie libérale prend de plus en plus de place dans le débat. Ces fonctions de protections sociales attribuées à l'État sont pourtant primordiales puisqu'au fil des années, elles ont été délaissées par les riches donateurs privés au profit de l'Eglise, puis vers l'État. Or, avec un État aujourd'hui laïque, à qui reviendrait le rôle de la Providence si on le lui retirait ? L'État-Providence détient tantôt le rôle du donneur charitable tantôt le rôle de l'hospice. Une forme hybride qui change encore et continue d'évoluer.

---

<sup>8</sup> Voir chapitre 2 : 2.1.1 b

### 1.2.2 La régulation de l'État-Providence jusque dans nos assiettes.

Dans cette dynamique de mère nourricière que joue le politique, des règles nutritionnelles sont venues renforcer le modèle alimentaire français. Il n'est plus seulement question de se nourrir mais il faut le faire « bien ». Les notions de manger bien, sain, prennent de l'ampleur. C'est suite à l'industrialisation alimentaire que nous avons pu voir l'apparition d'une médicalisation de l'alimentation. La concurrence, des grands noms de l'agro-alimentaires, a poussé les experts à légitimer la mise sur le marché de leurs produits. Ils doivent valoriser auprès des prospects leurs marques, mettant en avant les bienfaits nutritifs qu'ils offrent. L'industrie de l'agro-alimentaire ouvre les portes d'une mondialisation des aliments. Chaque pays cherche à défendre les bienfaits de sa culture culinaire et donc de son modèle alimentaire. Des recherches publiques s'opèrent sur le lien entre l'alimentation et le médical<sup>9</sup>. Les informations sur le « bien mangé » saturent le marché mondial alimentaire. Cela va mener à un « brouhaha diététique » qui sème la confusion dans l'esprit du mangeur (Fischler. C, 2002, p 202) ; ce qui va pousser la France à recadrer le discours médical alimentaire dans un souci de santé publique ; notamment avec la montée des maladies cardio-vasculaires et l'obésité. Pour Jean-Pierre Poulain (2002), la « gastro-anomie » nommée par Claude Fischler, est aussi responsable de l'obésité. Sans cadres et normes sociales autour de l'alimentation et la surabondance alimentaire sur les marchés, les problèmes de surpoids se sont aggravés. C'est dans cette optique, entre autres, que le Plan National Nutrition Santé (PNNS) recommande les habitudes alimentaires à adopter pour favoriser une alimentation équilibrée et saine d'un point de vue physiologique. Il remet au cœur de la vie alimentaire la notion de commensalité, le rythme et le nombre de prise alimentaire conseillés. La « gastro-anomie » est clairement remise en cause et prend de son sens. Le site internet du PNNS regroupe toutes les préconisations, du « manger ensemble » aux cinq fruit et légumes par jour. Selon lui, ces recommandations ne « ruinaient » pas nécessairement. Des petits livrets de conseils sont également imprimés et distribués dans les écoles, collèges et lycées. Le repas comme institution invite à repenser l'éducation des jeunes enfants par leurs assiettes. En assurant que

---

<sup>9</sup> Poulain Jean-Pierre. *Sociologie de l'alimentation*. Cours de Master 1. ISTHIA. Université Toulouse Jean-Jaurès. 2021. Dans les années 30, Notonstein développe sa théorie sur la transition démographique débouchant sur le constat que la malnutrition peut être un facteur majeur de mortalité infantile mais aussi chez les adultes.

les valeurs nutritionnelles soient inculquées dès leur enfance, les pouvoirs publics observent une attitude préventive plutôt que tardivement curative<sup>10</sup>.

Les activités physiques sont également mises en avant pour chaque tranche d'âge, s'adaptant ainsi au corps et à la capacité de chacun. Ce programme est élaboré et est en étroite collaboration avec les autorités de publiques, afin de répondre à un enjeu de santé publique. Il est le trait d'union entre bonne santé et alimentation.

Pourtant, certaines franges de la population ne peuvent pas suivre ces recommandations. Soit par manque d'informations, soit par manque de moyens. Les habitudes à adopter ne sont pas intégrés au mode de vie <sup>11</sup>. Les institutions qui souhaitent répondre à une problématique de santé publique, agrandissent par la même occasion le fossé entre les personnes dans le besoin et celles qui sont dans la capacité de respecter les instructions publiques. De plus cette divergence des classes va se ressentir dès le plus jeune âge avec une stigmatisation possible des enfants qui ne peuvent adopter les « bonnes pratiques ». C'est aussi dans cette volonté de réduire une inégalité supplémentaire que l'aide alimentaire intervient.

### 1.3 Les acteurs de l'aide alimentaire sur le modèle de la Providence

Dans la partie précédente, nous avons vu que le système social en France disposait de plusieurs moyens d'actions financiers directs et indirect. Il est important ici de s'attarder sur son rôle d'aideur dans le secteur alimentaire. François Dubet, dans *Le déclin de l'institution 2002*), nous explique le rôle que jouent les institutions. Il décrit le travail sur autrui, son fonctionnement et sa raison d'être, notamment chez les travailleurs sociaux. En effet, en France, un système social est mis en place avec différentes fonctions en son sein dont un qui intéresse ce sujet : le travail social.

#### 1.3.1 L'État : premier acteur de l'aide alimentaire

---

<sup>10</sup> L'épidémiologie met en avant la relation entre maladie et alimentation. (Poulain, 2002, p. 89).

<sup>11</sup> Voir 2.2.2

Si jusqu'à la période Contemporaine, cet accompagnement des personnes les plus vulnérables était majoritairement fait par l'Église et les Hommes riches, (cf 1.1) depuis un peu plus d'un siècle l'État endosse ce rôle. Dubet nous dit que : « *ce programme [institutionnel] considère que le travail sur autrui est une médiation entre des valeurs universelles et des individus particuliers* » (Dubet, 2002, p. 13). Ainsi, les accompagnateurs sociaux sont des travailleurs « sur autrui » pour Dubet, leur rôle est d'impacter les personnes avec lesquelles ils travaillent, c'est à dire dans ce contexte, réduire les inégalités. Un changement s'opère : de paradigme d'une aide charitable (Église) à un aideur universel (l'État) qui transmet des valeurs communes à chaque individu. Ici, la visée serait l'accès à l'alimentation pour tous en quantité mais également en qualité (cf 1.2.3). L'accès à l'alimentation pour tous est donc la valeur universelle que l'État cherche à transmettre en mettant en place différentes opérations vu précédemment (et de manière non exhaustive). C'est d'ailleurs une valeur inscrite dans la DDHC de 1949<sup>12</sup>. Cette traduction des valeurs universelles dont parle Dubet, renvoie à l'État français qui secourt et accompagne les personnes dans le besoin, par le biais de différents ministères dont le Ministère des solidarités et de la santé. Le rôle de ce ministère est d'encadrer et de suivre différentes affaires sociales, dont l'aide alimentaire<sup>13</sup>. De plus, cette institution délègue sur l'ensemble du territoire son pouvoir d'acteur social<sup>14</sup>. La création en 1964 des Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) fait également figure forte dans l'accompagnement social et alimentaire sur le terrain par le biais des CCAS, collectivités territoriales mais aussi les associations, dont nous reparlerons en 1.3.3. Au travers de cette institution ministérielle, en 2018, c'est 31% des 1,5 milliard d'euros qui sont attribués à l'aide alimentaire contre 36% par des fonds privés et 33% par la valorisation du bénévolat. On peut toutefois dire que l'État est le premier acteur de l'aide alimentaire puisque, outre les 31% de financement accordé, il y a toute une structure institutionnelle qui permet d'accompagner les « aideurs ». Il est important de mentionner les travailleurs sociaux, appelés plus communément les assistantes sociales (Dubet, 2002). C'est à travers ces différents acteurs institutionnels, que la politique nationale peut être déployée sur l'ensemble du territoire, relayant localement la gestion des besoins. Les bureaux des assistantes sociales constituent les premiers lieux d'accueil et d'orientation des populations les plus dépendantes

---

<sup>12</sup> Voir 1.2

<sup>13</sup> Voir 1.3.2

<sup>14</sup> Ministère des solidarités et de la Santé. *Politique de lutte contre la précarité alimentaire*. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fjHZ> (consulté le 01/2021).

et dans le besoin par divers moyens tels que : les dons de tickets ou chèques alimentaires, l'attribution de place en épicerie solidaire, la distribution de colis alimentaires, des repas chauds dans certains centres d'accueil, la mise en relation avec des associations d'aide alimentaire, etc. Il s'agit des moyens principaux que nous avons évoqué ici, tout en sachant qu'il en existe d'autres. Malgré une structure étatique apparente de l'aide alimentaire, celle-ci n'est en réalité qu'une goutte d'eau dans l'océan ministériel auquel elle appartient. En effet :

*« On sait ce que font [...] les assistantes sociales, non pas en décrivant leur travail, mais en mesurant les effets de leur activité sur la production des inégalités, le maintien d'un ordre social et moral, l'instauration d'un ordre légitime » (Dubet, 2002).*

Or, ces dernières années, les inégalités sociales n'ont cessé de croître. N'est-ce pas signe que le système étatique seul ne puisse pas parvenir à bout des inégalités, malgré toute l'énergie déployée par les assistantes sociales ? Plus récemment, par exemple, la crise sanitaire causée par la Covid-19 a mis en exergue les limites du fonctionnement d'accompagnement face à la précarité alimentaire. Lorsque la crise sanitaire, avec l'ampleur que nous lui attribuons, a frappé la France, plusieurs bureaux et centres d'accueil ont fermé. Certes les lignes téléphoniques et autre NTIC étaient mis en place pour aider les personnes dans le besoin ; mais ces dernières avaient-elles connaissance de ces moyens ? Y avaient-elles accès ? C'est dans cette logique que de nouvelles lois et ordonnances viennent soutenir les actions étatiques, supportrices d'un idéal égalitaire.

### 1.3.2 Les structures encadrées par l'État

Depuis plusieurs années, l'alimentation a pris une place forte dans le débat public jusque dans notre Assemblée Nationale, notamment lorsque des risques pour la santé publique apparaissent telle que la crise de la vache folle (Poulain, 2002). De manière générale, l'alimentation est cadrée par le législateur, surtout par soucis d'hygiène, de la production agricole et des élevages à la transformation et l'arrivée dans les assiettes de chacun. On peut compter plusieurs lois concernant l'alimentation mais aussi plus spécifiquement l'aide alimentaire. Ce pouvoir législatif vient en renfort au pouvoir exécutif de l'État un peu désemparé face à la précarité alimentaire des citoyens sur son territoire. Le législatif va

pouvoir encadrer et accompagner les aideurs. Une première approche est la création des structures politiques françaises et européennes :

- Le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) mis en place depuis 1986, peut, grâce à la Politique Agricole Commune, distribuer les excédents de production d'un pays vers un autre. En France, c'est au moyen des Fédérations françaises des Banques Alimentaires, des Restaurants du cœur, du Secours populaire français et de la Croix-Rouge française, que les denrées collectées vont pouvoir être distribuées. Depuis 2014, le PEAD est devenu la Fédération Européenne d'Aide aux plus Démunis (FEAD).
- Le Programme National d'Aide Alimentaire (PNAA), depuis 2004, vient en soutien au FEAD et achète les produits que ce dernier ne peut fournir aux associations et qui sont essentiels, principalement de la viande.
- Le Programme d'Alimentation et Insertion (PAI) utilise depuis 2003 l'aide alimentaire à des fins de re-sociabilisation. Le but est de faire de l'aide alimentaire un point d'ancrage vers une sortie de l'exclusion et de la pauvreté.
- Le Programme Nutritionnel National pour l'Alimentation (PNNA) a pour but de puis 2010 de faire une politique publique de l'alimentation, assurant à chacun une qualité nutritionnelle optimale.

Ces différents programmes essaient de réguler ou d'assurer une redistribution la plus équitable des productions, tant au niveau français qu'europpéen. Ces programmes et organismes nous rassurent sur la quantité de denrées disponible en France, mettant en avant une réalité de surabondance alimentaire (Poulain, 2002). La redistribution alimentaire se fait non pas dans un objectif de rationnement mais de partage, le plus équitable possible, des ressources à disposition. Le rôle du législateur est majeur dans la lutte contre la précarité alimentaire<sup>15</sup>. Sur un plan plus intérieur, on peut également compter sur le Parlement français pour soutenir les actions sociales nationales par le biais des lois. Prenons en exemple dans un premier temps la loi « Coluche » qui porte le nom de celui qui a été à l'initiative du texte. Cette

---

<sup>15</sup> Le système de distribution directe de l'aide alimentaire aux plus démunis repose sur des structures associatives caritatives de type loi 1901. En effet, si le PEAD et le PNAA sont placés sous la responsabilité directe des pouvoirs publics, une fois achetées, les denrées alimentaires sont mises à disposition des plus démunis par l'intermédiaire des associations caritatives dites « têtes de réseau ». Ces dernières vont ensuite soit distribuer directement ces denrées à des bénéficiaires, soit les transférer à d'autres associations qui elles-mêmes les distribueront.

loi a pour volonté d'inciter fiscalement au don en direction des structures associatives qui viennent en aide aux plus démunis. Les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts permettent aux donateurs (des personnes physiques ou morales) de pouvoir déduire de leurs impôts une partie des dons faits<sup>16</sup>. Un jeu de solidarité se met en place entre les donateurs directs qui font un don et l'État qui se prive d'une partie de la collecte d'impôts au profit des associations de redistributions, dont nous verrons le rôle dans le chapitre 2.

La loi pour la lutte contre le gaspillage alimentaire entre dans cette logique de solidarité et de redistribution. Elle incite ceux qui participent à la création alimentaire, de la production à la distribution (grande distribution mais aussi restauration collective), à optimiser leur gestion de marchandises pour ne plus jeter de denrées. Ces entreprises se voient priées de mettre en place un plan d'action contre le gaspillage et un partenariat avec des associations de distribution alimentaire. La régulation alimentaire se fait alors à différents niveaux. Elle s'inscrit dans un premier temps dans des volontés nationales (ainsi qu'au niveau de l'Union-Européenne) de régulation des productions au sein de leur territoire et de compensation de ce qu'elles ne peuvent produire au moyen de ces programmes de « partage » de productions. Les nations ont le devoir d'assurer les quantité et qualité de l'alimentation de leurs citoyens (IGAS, 2019). Enfin les institutions vont également pouvoir inciter à l'action individuelle et collective (par le biais des associations) grâce aux allègements fiscaux ou tout simplement par l'asseoiement de normes de partage, poussant chacun à la conscience collective.

### 1.3.3 Les associations caritatives au secours de l'État

Peu à peu les associations caritatives prennent de l'ampleur dans le milieu de l'aide alimentaire. Elles répondent à une double détresse, celle de l'État trop sollicité qui ne parvient plus à mener un travail social en profondeur et celle des personnes dans le besoin qui ne parviennent pas à attirer l'aide de l'État.

*« Les associations caritatives françaises se définissent par rapport à l'État [...] elles ne contestent pas l'intervention de l'État et aspirent même à ce qu'il intervienne davantage.*

---

<sup>16</sup> République française. *Don et réductions d'impôt*. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/e2eP>. Consulté le 02/2021.



*Il s'agirait en quelque sorte d'une subsidiarité inversée. Elles entendent agir à condition que l'État et les pouvoirs publics aient épuisé toutes les solutions envisageables. »*  
(Paugam, 2002, p. XIV).

Bien qu'on observe une montée en puissance de l'action des associations et des bénévoles, une vraie interdépendance se fait entre eux et le pouvoir public. C'est sans compter cette impuissance de l'action publique qui a poussé, ou laissé de la place, à l'entraide et la solidarité. En la matière, différentes théories reposant sur l'observation animale et les comparaisons avec l'homme nous poussent à réfléchir sur la nature de la solidarité qui existe au sein de notre société. Ainsi, on retrouve chez les animaux des comportements qui visent à protéger les plus faibles plutôt qu'à les délaisser<sup>17</sup>. Ils s'organisent pour assurer et sécuriser ceux qui sont dans le besoin. C'est cette même logique solidaire qui se retrouve avec les associations et leurs bénévoles. Ceux que l'État n'arrive plus en prendre en charge, les associations en prennent la responsabilité. Mais derrière ces associations, rappelons que c'est l'engagement de certains citoyens qui est à l'origine de ces regroupements et qui deviennent par la suite des associations. Ce sont des volontés individuelles qui finissent par converger et incitent au regroupement en vue de partager des savoirs faire, expériences et ressources. Toutefois ces associations pour agir dans le monde de l'aide alimentaire ont besoin de ressources : financières, logistiques, humaines mais aussi de développer certaines compétences bien particulières.

#### *1.3.3.1 Le but associatif*

Ce partage des ressources est possible grâce à la loi de 1901 qui régit le modèle associatif français<sup>18</sup>. Pour exister, les fondateurs d'association devront déposer un statut auprès de la préfecture. Les associations se composent généralement d'un président, un trésorier et un secrétaire pour la partie encadrement et direction. Viennent ensuite tous les membres qui participent à la vie de celle-ci. Contrairement à une entreprise, les membres et/ou fondateurs de l'association ne partageront aucun bénéfice ni même le profit dans leurs actions. La création d'associations fait souvent suite à un manque social et institutionnel que l'on ne peut combler dans la société : association sportive, association de lecture, association

---

<sup>17</sup> Lepeltier Thomas. L'entraide, une loi naturelle ? *Sciences humaines*, Juin 2020, n°326, p 30-31.

<sup>18</sup> Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. *La loi de 1901 et la liberté d'association*. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fjlo>. (consulté le 02/2021)

musicale, etc. Ainsi dans le milieu caritatif, cette logique s'applique, à une différence près. Ce ne sont pas forcément les personnes dans le besoin qui s'associent, mais des personnes qui ne supportent pas cette inégalité, ce manque à combler. C'est néanmoins toujours dans la volonté de palier un manque dans la vie en société que ces associations caritatives s'actionnent.

Dans le cadre de l'aide alimentaire, ces associations vont pouvoir s'organiser physiquement par la mise en commun de leur « bras », mais aussi trouver un local de stockage, un lieu de préparation des opérations (maraudes, visites de centres sociaux, accueil de personnes dans le besoin, etc.). Toutes les associations caritatives ont un même but, non lucratif, œuvrer pour une cause. Bien qu'elles ne puissent pas dégager de bénéfices, les associations d'aide alimentaire ont besoin d'argent pour vivre et faire vivre ceux qui dépendent d'elles. Les dons financiers et en nature de leurs bénévoles vont être essentiels à leur fonctionnement. D'une part ; les associations vont pouvoir récolter de l'argent et des denrées alimentaires. Elles vont pouvoir les transformer au besoin avant de les distribuer. Cette distribution se fait grâce aux bénévoles qui donnent de leur temps et de leur personne plus largement. Ce temps consacré au bénévolat dans le milieu caritatif est revalorisé par le ministère de la santé et des solidarités l'évalue. La revalorisation du bénévolat en Equivalent Temps Plein (ETP), amène à réfléchir sur la place du bénévolat dans la société. L'application terminologique d'un jargon du monde du travail au monde associatif nous amène à percevoir un changement dans les fonctions que sont amenées à occuper les bénévoles. D'ailleurs dans de nombreuses structures associatives, il est très fréquent de rencontrer des salariés. Le travail demandé pour maintenir et coordonner les activités des associations est tel qu'il nécessite de mobiliser des salariés. Cette nécessité est véhiculée par les besoins changeant des associations et leurs évolutions.

#### *1.3.3.2 L'évolution des besoins*

Face à des institutions de plus en plus impuissantes sur la demande d'aide sociale et plus spécifiquement alimentaire, les associations sur ces dernières années ont vu leur rôle changé et s'amplifier. Fini le « travail » associatif dans le garage d'un des membres, sur le temps libre de chacun. Certaines associations ont des allures de multinationale. Bureau centralisé où se prennent les décisions et se discutent les stratégies, antennes

départementales pour appliquer les politiques d'actions sociales. Cette évolution des associations survient notamment avec une montée des inégalités et une baisse de l'efficacité institutionnelle. Mais aussi une défiance institutionnelle de la part de certains membres d'associations qui œuvrent et travaillent bénévolement ou rémunéré. Ceux-là estiment que les pouvoirs publics n'ont aucunement l'intention d'améliorer la condition des personnes en situation de précarité. Plus encore, ils pensent que les institutions sont trop loin du « terrain » et de la réalité de la vie quotidienne que vivent les personnes dans le besoin. Cet éloignement du « terrain » rendrait selon certains bénévoles, les mesures prises par les institutions obsolètes ou même complètement déconnectées du besoin réel des associations<sup>19</sup>. L'importance de se structurer et de s'organiser prend ainsi tout son sens. De plus, la dimension nationale de certaines associations permet de récolter plus de dons, de travailler plus largement et de toucher plus de personnes. Telle une entreprise, elles peuvent se créer une vraie image de marque leur permettant aussi de « recruter » plus facilement des bénévoles.

Sur une dimension plus financière, certaines associations bénéficient aussi de plus d'aides publique par leur engagement, leur organisation et leur capacité à mobiliser les ressources humaines structurer la logistique de distribution :

- Les Banques Alimentaires (BA) : création en 1984 de la Banque Alimentaire de Paris Ile de France. L'objectif des BA est de récolter les denrées alimentaires. Souvent des récoltes de dons dans les magasins auprès donateurs privés à la sortie des magasins, mais aussi les dons effectués par les hypermarchés, production agricole d'invendu (partenariat avec la FEAD). Grâce à ses 29 antennes en France, les BA peuvent vendre à prix très compressé des denrées alimentaires aux épiceries solidaires ou aux diverses associations qui distribueront bénévolement les denrées aux bénéficiaires. Les BA s'appuient sur leurs bénévoles ce qui permet de faire des ventes à prix très réduit puisqu'il n'y pas le poids des salaires à faire supporter à la structure.
- Les Restos du Cœur : ont été créé par Coluche en 1985. Son ambition à cette époque était de distribuer quelques milliers de repas par jour. Cette association est aussi très connue grâce aux concerts qu'elle organise chaque année, sous le nom de la troupe des « enfoirés ». Différents artistes, chanteurs ou personnalité connue, participent à

---

<sup>19</sup> Travail bénévole de maraudes effectué en 2020 dans le centre-ville de Toulouse.

ce concert dont l'intégralité des bénéfices est reversée à l'association des restos du cœur. Un réel soutien financier, permettant aujourd'hui de compter en France 1915 centres et antennes de distributions de repas.

- Le Secours Populaire Français : a vu le jour en 1945 après être passé par différentes étapes de construction. Elle est représentée par quelques 80 000 bénévoles qui s'occupent de récolter les dons et de les redistribuer en France ainsi qu'à l'échelle internationale, autour de différentes campagnes de sensibilisation.
- La Croix Rouge française : depuis 1859, cette association œuvre en France, avec à l'origine l'idée de soigner des combattants. Depuis son champ d'action s'est largement diversifié et l'aide alimentaire est au centre de ses préoccupations.

Ces structures associatives sont très présentes sur la scène de l'aide alimentaire. Leur notoriété leur permet aujourd'hui d'avoir un accès direct aux financements mis en place par les institutions. Les différents programmes nationaux et européens (mentionnés en 1.3.2) passent par ces associations et leur délègue le travail de redistribution. Les programmes tels que PEAD et PNA récoltent les denrées, les BA, Restos du Cœur et les autres dispatchent sur leurs antennes nationales et à tout autre association d'aide alimentaire. Outre le travail qu'elles mènent directement auprès des plus démunis, elles jouent de ce fait un rôle essentiel auprès des autres associations caritatives sur un niveau plus local. Elles financent en subventionnant et reversant une partie de leurs dons à des plus petites structures. Encore plus loin, elles peuvent jouer un rôle de coordinateur des travaux à mener dans les villes. Cela permet d'optimiser l'impact et l'efficacité du travail global accompli par les diverses associations et les institutions. Le rôle de ces associations évolue de sorte qu'il n'est plus simplement là pour nourrir les personnes qui en ont besoin, mais structurer l'entraide sociale au niveau nationale et européen jusqu' une mise en place locale. Les associations, par l'intermédiaire de leurs fondateurs et membres, prennent en charge leur avenir et le destin commun dans une perspective d'égalité et de partage. Des valeurs de fraternité citoyennes et laïques qui s'inscrivent dans l'histoire du modèle social français.

Enfin, ce qui va séparer de manière assez nette le rôle des associations et les structures étatiques est leur approche vis-à-vis des bénéficiaires. Prenons les structures telles que des centres d'accueil. Par définition, ils sont mis en place pour prendre en charge des personnes

dans un besoin spécifique qui peut être alimentaire, financier, d'hébergement, d'assistance administrative, etc. Pourtant nous voyons également de plus en plus de personnes qui ne s'orientent plus vers les structures existantes par manque d'informations ou bien par lassitude des réponses reçus, de la stigmatisation, etc.<sup>20</sup>. Alors que dans le cas des associations et des bénévoles qui s'impliquent, ils partent très souvent à la rencontre des personnes dans le besoin. Dans le premier contexte, les personnes défavorisées doivent trouver un moyen de s'inclure dans la société en se pliant à la norme qui veut que la personne fasse la démarche de la demande, montrer sa détermination, sa motivation. Dans l'autre cas, c'est la société qui essaie d'aller à la rencontre de la population dans le besoin et essaie de lui créer une place en son sein. Le rôle des associations prend dès lors une dimension tout autre. Elles ne sont plus là pour répondre à un besoin immédiat, l'offre d'un repas, mais comme amarrage. Le bénévole va pouvoir connecter les institutions et le panel d'aides qu'elle a à offrir et les futurs bénéficiaires. « *Il n'empêche que, historiquement, le programme institutionnel n'est plus le cœur du travail professionnel sur autrui.* » (Dubet, 2002, p. 14), l'auteur par cette affirmation, pose clairement les institutions dans une posture de déclin. C'est peut-être qui permet de mieux comprendre la montée en puissance du bénévolat et des associations dans le milieu caritatif, plus spécifiquement, alimentaire. Cela nous mène directement sur la partie suivante qui concerne les bénévoles et ce qu'ils retirent de ces actions menées.

#### 1.3.4 Une autre forme du don et contre-don « Maussien » ?

Une des grandes interrogations qui se pose lorsqu'une personne mène un travail associatif est la suivante : pourquoi ? voire même, pour qui ? En nous replongeant dans un temps où l'aide alimentaire était charitable, impulsée par la foi, on comprend alors que la raison du don est la recherche de rédemption. Mais avec ce passage au don laïque et non plus religieux le but du don n'est plus le même. Marcel Mauss, anthropologue français, dans son *Essai sur le don*, revient sur les rapports entretenus dans certaines sociétés archaïques vis-à-vis du don et des échanges. Il met en avant le triptyque du don : donner-recevoir-rendre. A chacune des étapes il fait part des obligations qui existent :

---

<sup>20</sup> Voir 2.1.3 : le refus de l'aide

- **Donner** : le don va permettre d'asseoir son rôle de chef, son statut social intertribal mais aussi intra tribal. Le chef devra montrer qu'il est généreux mais surtout la mise en scène du don expose les richesses de la tribu.
- **Recevoir** : l'obligation de recevoir est intégrée par tous dans ces sociétés archaïques. Un refus de don serait considéré comme marginal, le refus d'une pratique sociale. L'implicite serait pour le chef qui refuse le don, une incapacité à rendre un don équivalent et donc synonyme de « pauvreté », menant éventuellement à une guerre.
- **Rendre** : ainsi, après avoir reçu un don, il est attendu un retour. Celui qui a reçu se voit alors « endetté » à l'égard de celui qui a donné. Rendre, devient obligatoire pour que la boucle relationnelle se ferme.

Ces mécanismes de dons sont entièrement non marchands. Dans les sociétés que Mauss (2012 [1925]) étudie, il n'est pas question de s'enrichir « financièrement ». Ce n'est pas tant la valeur réelle de l'objet échangé qui est en jeu mais la symbolique implicite. Plus le don est prestigieux, plus la tribu et le chef qui la représente sont glorieux. Ce prestige encore une fois non marchand peut-être déterminé par la quantité de dons faits, par la nature de l'objet donné. Cette obligation rend le don et son concept, en apparence gratuit, ambiguës. En effet si la règle du recevoir et rendre n'est pas explicite, tout le monde sait qu'un refus pourrait dans certaines tribus exprimer la volonté d'entretenir des relations tendues, hostiles. Des normes sociales sont en place avec des sanctions à craindre en cas de leur non-respect.

Plusieurs autres auteurs se sont intéressés aux formes de dons, à savoir s'il s'agit de dons ou d'échanges ce qui ne serait pas tout à fait la même chose. Pour Florence Weber, qui analyse l'ouvrage de Mauss, elle retient la réflexion d'Adam Smith qui mène à comprendre que « *...l'échange n'est pas un transfert mais une transaction dont la contrepartie est exigible* » (Steiner. P. 2005, cité par F.Weber, 2014, p. 44). Il y a ici un univers marchand très fort pour Smith, l'échange n'est pas désintéressé. Un retour est attendu qu'il soit monnayé ou de bien d'une valeur équivalente. Il introduit ainsi les notions de « *...valeur relative ou valeur d'échange des biens* » (A.Smith cité par Weber 2014, p. 44). Ce raisonnement qui a été mené par Smith permet d'entrevoir le don « Maussien » comme un échange non pas marchand en terme monétaire mais marchand en termes de charge symbolique. Cette symbolique était la

même dans des époques où les riches donateurs asseyaient leur statut, où les religieux poussaient à la rédemption par le don charitable.

Le transfert de la prise en charge de l'aide alimentaire vers l'État-providence change la symbolique, voire en diminue la charge dans le cadre de l'aide alimentaire, la faisant passer en arrière-plan. En effet, il en est du devoir de l'État-providence d'aider ses citoyens. Cette obligation se traduit par la création d'institutions et de postes de travaux pour répondre à la demande et aux besoins. La marchandisation des échanges est en place : le versement des impôts engendre le financement de structures d'accueil et le paiement de salariés qui doivent s'occuper et prendre en charge les personnes dans le besoin. Tous les acteurs de l'aide alimentaire sont à la fois donneurs, receveurs et re-donneurs. Chacun participe au don et contre don avec au moins un des acteurs. Il y a une interdépendance de l'action. Toutefois, dans l'aide alimentaire, le don n'a clairement pas pour but de devenir marchand. La symbolique, qui était floutée avec la valeur obligatoire institutionnelle induite, réapparaît avec la participation importante des associations et des dons privés. Le travail qu'accomplissent les bénévoles s'il n'est pas marchand, appelle pourtant à un contre-don. L'observation sur le terrain auprès des bénévoles permet de voir rapidement leurs attentes. Les personnes qu'elle aide n'ont au premier abord rien à donner en échange. Un merci, un sourire, un mot gentil une anecdote à raconter. Il n'en faut pas plus aux bénévoles pour avoir envie de continuer<sup>21</sup>. Une relation de confiance s'installe entre les bénévoles et les bénéficiaires. Ces derniers peu à peu se livrent aux bénévoles, racontent leur parcours de vie, ce qui les a menés dans la précarité et/ ou la pauvreté, pour ceux qui n'y sont pas nés. Face à une défiance des institutions, trop éloignées des réalités, trop difficiles à trouver, les bénévoles qui vont à la rencontre des bénéficiaires gagnent leur estime, une relation sincère se crée. Le bénévole n'est pas obligé d'aider, contrairement aux institutions qui existent et sont « payées » pour cela. Donner-recevoir-rendre, reprend de sa charge symbolique. Les associations donnent des denrées alimentaires (symbolique = considération), les bénéficiaires reçoivent de la nourriture (symbolique= existence et reconnaissance aux yeux de la société) et ils ne rendent rien de visible ou matériel (symbolique= gentillesse, confiance). Ces institutions qui sont perçues également comme des structures de contrôle et de surveillances (Dubet, 2002, p. 258) sont mises à mal face à la philanthropie des bénévoles. Ces derniers ont aussi la sensation de

---

<sup>21</sup> Observation et travail de terrain, maraudes effectuées à Toulouse en 2020.

répondre à une norme de fraternité à la française, accomplir un devoir de citoyenneté. Au-delà de ce que les associations reçoivent en retour de la part des bénéficiaires, il y a la reconnaissance de la part de la société par rapport au travail, qu'elles mènent. Elles sont valorisées par les institutions qui les incluent dans les actions à mener dans la lutte contre la précarité mais aussi par les financements publics qu'elles reçoivent pour aider les personnes dans le besoin. Le statut « d'utilité publique » est gage de confiance aux seins de la société, pour les associations qui en bénéficient<sup>22</sup>. Il y a la une marque de confiance aussi des institutions à l'égard des associations et plus largement, des bénévoles. Enfin, les bénévoles se retrouvent autour d'une action commune, une cause à défendre.

\*\*\*\*\*

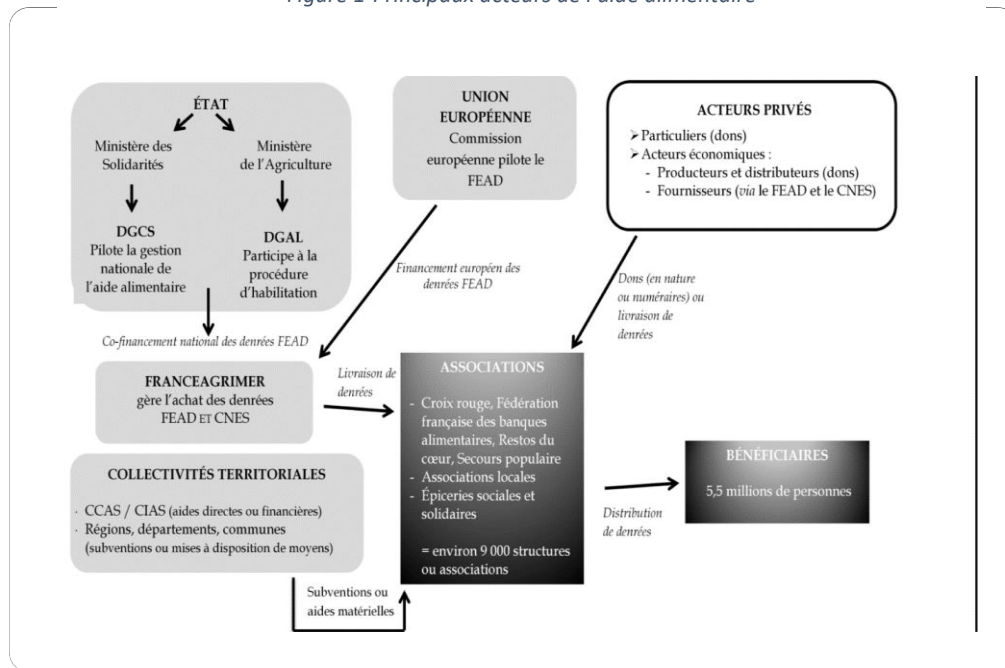
Pour conclure, nous retiendrions de ce chapitre qu'il existe différents acteurs qui s'entremêlent dans l'aide alimentaire. Qu'ils soient institutionnels, privés, laïcs ou religieux il y a une forte connexion voire une réelle interdépendance entre eux. Chacun représente un maillon de la chaîne de l'aide alimentaire. Mais depuis plusieurs maintenant, les associations se sont rendus indispensable dans le bon fonctionnement de la redistribution des denrées.

---

<sup>22</sup> République française. *Association reconnue d'aide publique*, 01/01/2021. [en ligne]. Disponible sur : <https://urlz.fr/9dSu>. (Consulté le 03/2021).



Figure 1-Principaux acteurs de l'aide alimentaire



source : commission des finances du Sénat <sup>23</sup>

## 2 Chapitre 2 - Covid -19 : le tournant de la situation de précarité

Dans ce chapitre, nous allons rencontrer les personnes concernées par l'aide alimentaire. Celles que l'État-Providence cherche plus largement à protéger par des politiques d'assurance et d'assistance sociales. Il nous faudra redéfinir des notions et « casser » les prénotions. Nous regarderons de plus près qui sont les aidants et comment se sont-ils organisés au fur-et-à mesure des années ; notamment aujourd'hui avec la crise sanitaire de la Covid-19.

### 2.1 Précarité et pauvreté : entre calculs et prises en compte individuelles

#### 2.1.1 Précarité ou pauvreté ?

*« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences*

<sup>23</sup> Sénat. Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver. [en ligne]. Disponible sur : <https://urlz.fr/fjJQ>. (Consulté le 03/2021).

*plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.* » (Wresinski, 1985, p. 6).

La pauvreté et la précarité, bien que pouvant être associées, peuvent également être dissociées. En partant de cette définition, de nos jours, un travailleur intérimaire se trouve dans une situation précaire. Pourtant ses revenus lui permettent probablement s'ils sont assez élevés, d'avoir un niveau de vie élevé. Il ne sera par conséquent pas nécessairement en situation de pauvreté.

#### 2.1.1.1 *La pauvreté et les « pauvres »*

Concernant les « pauvres », Georg Simmel, sociologue allemand, les définit comme suit :

*« Les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales. Par conséquent, la pauvreté ne peut, dans ce sens, être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique. »* (Simmel, 1907, cité par Paugam, 2013, p 18).

Ainsi, la pauvreté d'une personne se traduit dans le reflet de la société, par sa capacité ou non à participer à la vie collective ; sa dépendance ou son indépendance vis-à-vis de ses pairs définit ce statut. Les normes sociales qui encadrent les comportements en société définissent la pauvreté. C'est dans ce sens que Paugam, cherche à comprendre la relation des pauvres avec le reste de la société, sous-entendu, les non-pauvres, ceux qui n'ont « pas besoin de... ». Il en conclura que le statut du pauvre dans la société est important pour maintenir un équilibre économique, puisqu'il y aura toujours besoin de travailleurs moins qualifiés, dans l'obligation d'accepter certains travaux à des prix bas. Enfin, sans cette pauvreté visible, il ne pourrait exister les différentes classes sociales auxquelles les « autres » pourraient appartenir et se distinguer.

### 2.1.1.2 Évaluation de la pauvreté

Alors même que la définition Simmelienne de la pauvreté ne soit pas quantifiable, de nos jours en France, c'est à travers et par les chiffres qu'elle se calcule. Sur l'étude que Paugam (2005) mène, il distingue trois formes principales de la pauvreté

- La pauvreté disqualifiante : se trouve souvent dans les pays « postindustriels » dont le chômage augmente et le marché du travail se fragilise par ses emplois précaires. L'inactivité touche des personnes qui jusqu'alors étaient intégrées à la société et que rien ne présageait à cette issue. C'est le cas dans lequel se retrouve la France.
- La pauvreté intégrée : elle, définit une population qui compte en son centre une part nombreuse de pauvres. Les pays pré-industriels sont les plus concernés par cette typologie. La reproduction sociale y est forte, notamment avec un système de protection sociale quasi, voire totalement inexistant, incapable d'assurer leur population.
- La pauvreté marginale : qui se retrouve dans des sociétés postindustrielles, préoccupe hautement les politiques publiques. Ces pays se sont retrouvés touchés par une paupérisation du marché du travail entraînant une frange de sa population dans la nécessité, la stigmatisant par son inaptitude à réintégrer la norme sociale valorisée.

Au de-là de cette qualification de pauvreté, les autorités publiques françaises tentent non sans mal de la mesurer ; c'est-à-dire de la calculer, connaître sa part représentative dans la société. La méthode de calcul se base sur le revenu médian<sup>24</sup>. La comptabilité de cette pauvreté peut s'effectuer selon deux méthodes :

- La pauvreté relative : compare les revenus des ménages et le rapporte sur le revenu médian. En France, un ménage qui dispose d'un revenu inférieur ou équivalent à 60% du revenu médian, entre dans la catégorie des foyers pauvres. Ce chiffre représente le seuil de pauvreté et permet de déterminer le niveau de vie de la population.

---

<sup>24</sup> INSEE: *Pauvreté monétaire/ Seuil de pauvreté*. 13/01/2021. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fjKv>. (Consulté le 02/2021).

- La pauvreté en condition de vie ou privation matérielle : elle, se mesure au moyen de critères orientés sur le bien-être de la population. Le gouvernement liste neuf critères pour lesquels, en cumulant au moins trois manques listés, un ménage peut être considéré comme appauvri<sup>25</sup>.

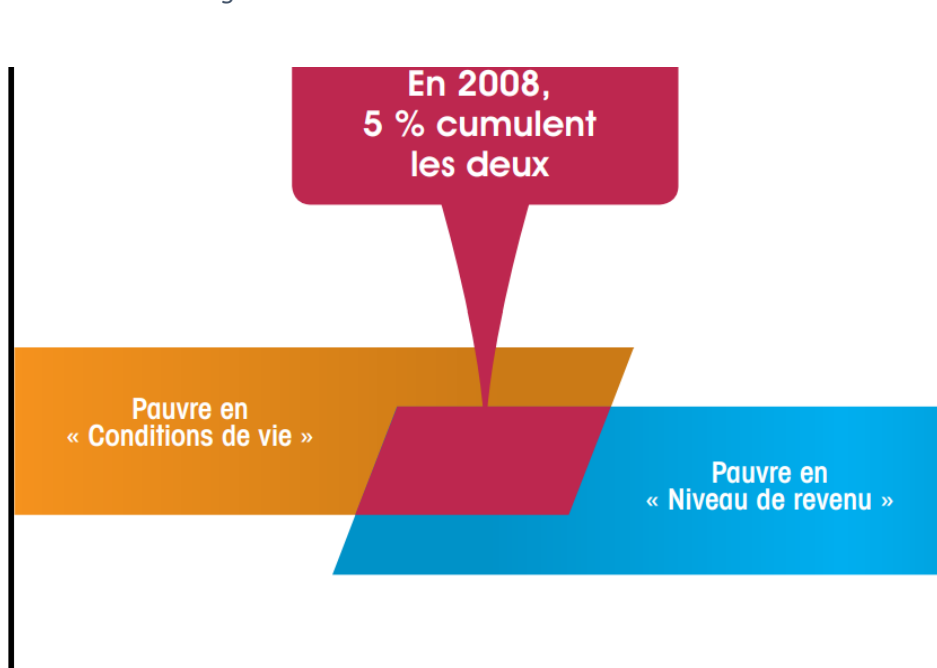
Le premier mode de calcul permet aussi de pouvoir faire des comparaisons de niveau de vie en Europe puisque les pays membres de l'Union Européenne se basent sur le même modèle de prise en compte de la pauvreté. Or, utilisée seule, cette méthode trouve vite des limites à l'interprétation des chiffres exprimés. Bien qu'elle prenne en compte la composition du foyer, elle ne permet pas de prendre en compte toutes les singularités entre les foyers comparés. Ainsi un foyer qui est propriétaire de son logement et donc sans loyer ou remboursement bancaire à effectuer, sera pris en compte de la même manière qu'un autre dont la composition est identique, mais qui pourtant, aura un loyer à payer. De plus, certains membres de la population sont exclus de ce calcul : les personnes sans domiciles fixes. La pertinence du taux de pauvreté exprimé au moyen de la part du revenu médian en France se retrouve controversée.

C'est pourquoi, l'intégration de la notion du manque matériel vient compléter cette perception de la pauvreté monétaire. Elle mettra en lumière la privation dont souffrent certains foyers, comme par exemple un foyer mal voire non-équipé. Il faut noter que malgré des hauts revenus, pouvant être considérés au-dessus du seuil de pauvreté, certains ménages ne parviennent pas à vivre dignement (accident de la vie qui les a endettés par exemple). Cette comptabilité du manque introduit par ailleurs la notion de pauvreté cumulée. Selon l'INSEE « en 2008, 20 % de la population est touchée par l'une ou l'autre de ces formes de pauvreté, mais 5 % de la population les cumulent, soit une personne pauvre sur quatre. »

---

<sup>25</sup> Les nouveaux indicateurs. Pauvreté. Taux de pauvreté en Condition de vie.11/0/2016 au 06/12/2016. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fjKH>. Consulté le 03/2021.

Figure 2-Niveau de revenu et condition de vie.



Source : INSEE en bref- Pour comprendre... La mesure de la pauvreté

### 2.1.1.3 Sentiment de pauvreté, exclusion sociale et nouveaux groupes de pairs

Une autre dimension, cette fois-ci personnelle et subjective, entre en compte dans la compréhension de la pauvreté : le sentiment de pauvreté. Cette notion renvoie à la pauvreté subjective « c'est-à-dire avoir moins que ce que l'on voudrait, [faisant que la pauvreté puisse] être absolue ou relative » (Milano, 1992, p. 39). Le sentiment de honte, que peuvent ressentir certaines personnes, renforce le sentiment de pauvreté, provoqué notamment par un appauvrissement des classes en France (Paugam, 2013).

Un sentiment qui parfois peut pousser à l'isolement, rompre les liens familiaux voire amicaux. Pourtant la typologie des personnes vivant dans la pauvreté est très vaste et hétérogène, de la personne seule à la famille monoparentale en passant par des familles nombreuses. Certaines sont même des salariées, considérées pauvres puisque leurs revenus ne permettent pas de vivre décemment. En reprenant les critères utilisés par l'État et l'Insee pour chiffrer la pauvreté, des personnes se retrouveraient loin de faire partie de la comptabilité, par leur revenu élevé. Pourtant, un changement dans leur vie, qui engendre des finances moindres, entraîne une modification de leurs habitudes quotidiennes. C'est un sentiment, de pauvreté,

ressenti par rapport à un changement de situation et par rapport à la classe sociale à laquelle ces personnes appartiennent. Enfin, l'hétérogénéité des personnes qui peuvent se trouver dans une situation d'appauvrissement peut s'empirer par un cumul de circonstances : la situation d'un parent isolé, sans revenu, qui se trouverait, ainsi que ses enfants, en surpoids ou même obèses, augmenterait les risques de maladies cardio-vasculaires. Ici, la pauvreté relative se cumulant à la pauvreté matérielle, expose à de plus fortes menaces de maladies, accentuant le sentiment de fatalité. Dans l'accompagnement alimentaire, ce sont les expositions auxquelles les travailleurs sociaux, associations, bénévoles se confrontent chaque jour.

Cette vulnérabilité ressentie est accentuée par « l'éducation et l'accompagnement » auxquels sont confrontés les personnes en situation fragile. Les institutions proposent de les guider dans leurs achats, leurs façons de cuisiner et de s'alimenter, de gérer leurs budgets. Ils se sentent infantilisés, responsables de la situation dans laquelle ils se trouvent. C'est dans l'optique de les « éclairer » que la notion du « reste à vivre » voit le jour. Le travail réalisé d'accompagnement budgétaire se fait par des assistantes sociales principalement, mais aussi des conseillers en banque rattachés à des centres d'accompagnements. Ce travail vient souvent à la suite d'un dépôt de dossier de surendettement personnel. Ces accompagnateurs vont décortiquer les dépenses des personnes qui n'arrivent plus à s'en sortir, se retrouvant dans une spirale infernale (Perrin-Heredia, 2016). Bien que cet outil ait pu aider certaines personnes à changer leur comportement de consommation, il y a des limites très claires. L'accompagnement à la gestion du budget prend en compte d'une part toutes les dépenses dites incompressibles : le loyer ou remboursement bancaire, factures d'eau, d'électricité, de téléphone, remboursement de crédits divers, frais d'assurance. Elles sont ensuite déduites aux revenus du foyer : salaires, prestations sociales de reversement, pensions alimentaires, etc. De cette soustraction résulte le reste à vivre du foyer, ce qui pourra être alloué à l'alimentation et aux plaisirs variés. Les conseillers vont ensuite pouvoir épilucher, dans le détail, les dépenses du foyer et inciter à réduire certains postes de dépenses : abonnements audiovisuel, argent de poche aux enfants entre autres. Or, pour certaines personnes il ne reste rien. Donc, entre celles qui doivent se priver de tout plaisir de la vie, même le plus petit, telle une boîte de chocolat, et ceux à qui, il ne reste même pas de quoi s'alimenter, il faudra ajouter l'humiliation infantilisante de l'accompagnement budgétaire. La solution après ces conseils ne

permettra pas forcément de mieux vivre. Tout au plus cela permettra de les orienter vers des prestations sociales nouvelles (ou supplémentaires), des places en épiceries solidaires pour l'achat alimentaire moins cher, une prise en charge par un large panel d'associations caritatives. La logique d'assistanat, que ces personnes avaient refusée en premier lieu, devient obligatoire. Cela augmentera d'autant plus le sentiment d'échec, de honte et d'incapacité à vivre par eux-mêmes. Renforçant le sentiment de pauvreté décrit par Simmel et l'exclusion sociale.

### 2.1.2 Aide alimentaire : un contenu précaire et pauvre

En s'appuyant sur la définition de la précarité ci-dessus et les différentes personnes qu'elle touche, il faut maintenant découvrir ce qu'est la précarité alimentaire. L'alimentation est souvent étudiée à travers le prisme nutritionnel, avec notamment la diététique, une science dure, médicale, dédiée à la description du « manger sain » (Poulain, 2002), intégrant la notion de médicalisation. C'est dans cette optique que les institutions ont lancé des campagnes telles que « manger, bouger », « moins gras, moins sucré, moins salé », etc.<sup>26</sup>.

*« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont à tout moment un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »* (Déclaration de Rome du Sommet mondial de l'alimentation, 1996, cité par Darmon et al, 2009-2010).

En France, la sécurité alimentaire est jusque-là comprise à travers le spectre de l'hygiène, faisant écho au mangeable d'un point de vue sanitaire. Donc, au danger biologique que l'insécurité alimentaire représente, s'ajoute l'appréhension d'un approvisionnement pauvre en quantité et qualité et ne correspondant pas aux valeurs nutritionnelles recommandées par les organismes de santé publique. Ainsi l'étude Abena (Belin & al., 2005 cités par César, 2004-2005) a mis en avant que la distribution des denrées par les aides alimentaires ne puisse pas permettre l'atteinte de ces recommandations. Les paniers de repas distribués étant pour certaines personnes leur seule ressource alimentaire, ces travaux ont pointé l'enferment précaire dans lequel elles se trouvent. D'une part le sentiment de honte

---

<sup>26</sup> Voir chapitre 1, partie 1.2.2 :

que peuvent ressentir certains individus face à cette demande et par ailleurs la culpabilité de ne pas pouvoir s'approvisionner en accord avec les préconisations de santé. En effet les denrées distribuées ne représentent que 800 kcal par personne et par jour, ce qui est loin de la préconisation journalière recommandée par les autorités de santé. Enfin, la précarité peut être plus forte chez certains bénéficiaires dont les logements précaires ne permettent pas le stockage des approvisionnements ni la cuisson. Bien que les associations caritatives s'efforcent de fournir des produits répondant aux critères nutritionnels recommandés, elles perçoivent souvent des invendus d'aliments frais avec une date de conservation très courte. Or, pour les personnes n'étant pas équipées, ces denrées ne seront d'aucun secours. L'alimentation, délivrée par ces acteurs d'entraide, va être d'autant plus précaire puisqu'elle ne s'adressera pas à tous, par exemple : un panier de légumes et viandes donné à une personne sans domicile fixe serait entièrement futile.

À cela une autre forme de précarité alimentaire se fait, cette fois-ci au niveau des plaisirs dans l'alimentation (Dupuy et Poulain, 2012). Cette notion est mise en avant dans différents cas : la possibilité de varier l'approvisionnement, l'accès facile à des denrées qui nous font plaisir. Tout cela est difficile dans le cadre de l'aide alimentaire. Les récoltes alimentaires que nous pouvons observer, faites par les associations, à la sortie des caisses de supermarchés, est soumise à la générosité aléatoire des clients du magasin. Une liste des différents produits qui sont utiles et nécessaires pour la survie de ceux qui les recevront est distribuée pour guider les potentiels donateurs. La plupart des produits listés sont dits de « première nécessité ». Certaines denrées ne seront que très peu présentes : boissons sucrées ou alcoolisées, charcuteries, confiseries, etc. Dans le cadre des excédents de productions récoltés par le biais de la FEAD, une fois de plus il n'y a pas de choix dans les produits perçus. Autant de petits plaisirs alimentaires que ne recevront pas les plus démunis. Une forme de négligence à l'égard de leurs envies se met en place involontairement. Pour ceux et celles qui font leurs courses eux-mêmes, ce genre d'agrément seront le résultat d'une longue réflexion, d'un calcul coût/ bénéfice. Le plaisir procuré par une boîte de chocolat vaut-il le sacrifice de quelques kilos de légumes ? Notamment, pour des parents qui cherchent à récompenser, faire



plaisir à leurs enfants. Sans trop de ressources, l'alimentation peut être le seul lieu de contentement<sup>27</sup>.

Terminons par un autre plaisir alimentaire, celui lié à la commensalité. Le « manger ensemble », « cuisiner ensemble » se retrouver et se synchroniser autour d'un repas. Au-delà de devoir se nourrir pour répondre à un besoin physiologique, au-delà de manger un « bon repas » qui fasse plaisir à notre palais, le partage de ce repas à toute son importance. Les personnes avec qui cet échange va avoir lieu, jouent un rôle important. L'observation des normes d'une société et leur assimilation, peuvent être observées lors d'un repas partagé. Qui s'occupe de l'approvisionnement, de préparer le repas, de dresser la table, de ranger, de nettoyer, etc. ? Le partage des tâches peut indiquer si, un chef de famille se distingue, un genre prédomine, les jeux de hiérarchisation se mettent en place (Halbwachs, 1970 [1912])<sup>28</sup>. Le repas devient une institution, émettrice de normes qui sont pratiquées dans la société. C'est dans cette compréhension de la transmission des codes que Durkheim explique comment les parents lors des temps de repas, transmettent à leurs enfants les normes autour de la prise alimentaire. Or nous avons étudié dans la partie 2.1.1, que la pauvreté mène à l'exclusion. Les adultes ou enfants qui se retrouvent dans ces situations, peuvent se retrouver en « gastro-anomie » (Fischler, 1990), puisque ces us et coutumes autour de l'alimentation ne leur ont pas été légués. Finalement, le moment du repas peut alors devenir un moment d'isolement supplémentaire, l'impossibilité de préparer un repas et d'inviter un hôte par manque de moyen. Certaines associations tel que les Restos du cœur, organisent des soupes populaires pour rassembler le long des tables différentes personnes dans le besoin, tentant de rompre l'isolement. Mais cet « entre-soi » des convives les renvoie à leur situation de précarité. Avec toute la bienveillance dont les organismes associatifs font preuve, il y a pourtant des inégalités et des sentiments d'exclusion qui ne seront pas gommés par leurs actions. Ils peuvent être percevables par le nombre de personnes qui ne se tournent même plus vers les structures accompagnatrices.

### 2.1.3 Le refus de l'aide et la demande réelle

---

<sup>27</sup>Pinel-Jacquemin Stéphanie. *Alimentation et développement de l'enfant*. Cours de Master 1. ISTHIA, Université Toulouse-Jean Jaurès. 2021.

<sup>28</sup>Serra-Mallol Christophe. *Sociologie-anthropologie de l'alimentation*. Cours de Master 1. ISTHIA, Université Toulouse-Jean Jaurès. 2021.

Le travail du sociologue Philippe Warin, met en avant les différentes raisons qui peuvent amener une personne à ne pas user de droits dont elle pourrait bénéficier :

Figure 3-Les formes du non-recours

La <b>non-connaissance</b> , lorsque l'offre n'est pas connue.
La <b>non-proposition</b> , lorsque l'offre n'est pas activée par les agents prestataires malgré l'éligibilité du demandeur, que celui-ci connaisse ou pas l'offre.
La <b>non-réception</b> , lorsque l'offre est connue, demandée mais pas obtenue ou utilisée.
La <b>non-demande</b> , quand l'offre est connue mais pas demandée, abandonnée, ou bien un droit est ouvert mais la prestation non utilisée, un service est accessible mais non sollicité.

Source : Warin (2017).

Ces « typologies explicatives » (Warin, 2017, p 39) ont été analysées à partir d'aides de prestations sociales. Dans le cadre de l'aide alimentaire, le cas le plus simple pour comprendre la complexité de la non-demande est celui d'une personne sans domicile fixe. Cette dernière, très souvent, connaît les offres auxquelles elle peut prétendre. Pourtant elle n'effectuera pas la démarche car dans un premier temps, il faudrait qu'elle refasse sa carte d'identité qui a été perdue. Pour cela elle doit fournir un justificatif de domicile...c'est l'ironie du sort qui contribuera à accentuer cette non-demande. Les démarches sont perçues comme trop compliquées pour les bénéficiaires retirés. C'est ce que :

*« John Dewey (1939), appelait en son temps la « valuation » [...] une appréciation (valuing) « affective », soit ici l'appréciation qui conduit une personne à demander une prestation ou au contraire à l'éviter au regard du plaisir (bien-être, confort, etc.) qu'elle peut lui procurer ou pas » (Revil et Warin, 2019, p. 401).*

Toujours dans le cadre de notre sujet d'étude, les bénévoles peuvent observer ce non-recours, cette main tendue laissée en suspend. Alors qu'ils font l'effort de se déplacer à la rencontre de ceux qui en auraient besoin, qu'ils offrent ce qu'ils ont ; des repas, des boissons, ne trouvent pas preneurs. Il y a en réalité un décalage entre ce que les donateurs ont l'air d'offrir et ce que les donataires attendent : une vraie réinsertion sociale, la fin de la dépendance aux multiples aides (alimentaires ou d'autre teneur), l'arrêt de la stigmatisation. Le non-recours n'est en conséquence plus seulement subi mais devient un acte de revendication (Revil et

Warin, 2019). Les auteurs d'ailleurs en concluent même que c'est ce qui pousse au renouveau de la marche démocratique. Les actions que mènent ces associations et les personnes qui ne se reconnaissent pas dans la société débouchent sur de nouvelles formes de solidarité et d'entraide, palliant le manque de structures publiques dans le domaine. Alors finalement, l'accompagnement associatif sur le terrain permet d'observer ce refus. Parfois par pudeur, il est plus facile de faire semblant que tout va bien, qu'il n'y a pas de manque. D'autre fois, le sandwich et le café proposés ne sont pas nécessaires car il y a déjà eu plusieurs offres avant. Enfin, la soupe tendue trouvera preneur alors que la faim n'est plus au rendez-vous. Dans tous ces cas, démunis, les personnes cherchent avant tout de la reconnaissance sociale, l'existence dans les yeux de l'autre. Bien que les associations travaillent dure pour gommer les inégalités, ici encore il s'agit d'oppositions de personnes : les bénéficiaires et les bénévoles. Les uns ne sont pas contre les autres, mais les premiers cherchent auprès des second l'assurance qu'ils existent. C'est en ce sens que les personnes sur les premières lignes de rencontre à la rue, dans des squattes ou ailleurs, œuvrent.

## 2.2 Les aidants : de la paupérisation à la restructuration

Lorsque qu'il est fait mention de l'aide alimentaire, des noms tels que ceux des Restos du cœur, le Secours Populaire ou encore la Croix-Rouge viennent à l'esprit. Pourtant une première institution participe à l'entraide sans être reconnue : la famille. Dans des situations de pauvreté ou de précarité, c'est souvent elle, qui vient tendre la main en premier lieu. Les parents accueillent leurs enfants dans la difficulté pour partager quelques repas, offrent des légumes du jardin ou partage quelques autres produits bruts. Mais dans le contexte actuel, avec une population qui s'est appauvrie à différents niveaux, la famille ne parvient parfois plus à répondre à la détresse de ses proches. Notamment avec un appauvrissement des personnes à la retraite. Ceux-là, risquent une pauvreté et précarité qui ne peut pas s'estomper facilement. Dans leur cas l'espoir de retrouver un niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté est quasi nul. C'est dans cette disposition que le bénévolat trouve son credo. C'est un avis du Conseil économique et Social ( 1993, p 2) qui donne une définition du bénévolat : « *Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial* ».

### 2.2.1 L'éveil collectif : actions sociales et aide alimentaire, une prise de conscience populaire

Bien que l'aide alimentaire ne soit pas optimale, elle permet néanmoins, de combler un vide d'entraide sociale, de combattre une violence sociale. Dans un environnement politique où les pouvoirs publics sont présents et tentent au mieux de réduire les inégalités, les associations ont pourtant pu ou dû s'installer dans le paysage français. Plus que cela, elles sont devenues indispensables au monde caritatif. Pour Alain Touraine (1965), plus un pays s'industrialise et organise son travail et sa vie économique, plus les rapports sociaux évoluent et s'organisent eux aussi. Cette idée rejoint celle de Paugam et la description de la pauvreté disqualifiante dans laquelle se trouve la France : un pays postindustriel, dont la pauvreté a touché des personnes que jusqu'alors rien ne prédestinait à cette situation. Ces changements économiques et la modification du marché de l'emploi ont créé des nouvelles classes dans la société. C'est dans cette nouvelle lutte sociale plus floue que la sociologie de l'action va prendre de son sens : « *au lieu de considérer les comportements individuels et collectifs comme des réponses à une situation sociale donnée, constituée, elle cherche la constitution de cette situation sociale à partir d'une expérience créatrice* » (Touraine, 1965, p. 107). La création d'une nouvelle forme de solidarité s'inscrit dans cette logique « d'expérience créatrice ». Des individus seuls et en groupes se sont rassemblés au fil des années pour se structurer et former une nouvelle action sociale, celle de l'entraide et de la solidarité. Des normes régissent les interactions entre bénévoles mais aussi avec les personnes aidées. Des sanctions sociales vont apparaître, exclusion de l'association, désengagement des membres, perte de confiance des bénéficiaires, des donateurs. Le travail de ces membres associatifs, qu'ils soient bénévoles ou rémunérés, se construit au de-là des jugements, des préjugés. Plus encore, il se fait à partir d'une compréhension du monde qui les entoure : un marché du travail français en saturation et mutation, qui exclue complètement certains membres de la population voire maintien des emplois qui créent des travailleurs pauvres, précaires. C'est à l'égard de cette injustice sociale d'ailleurs que l'intervention de l'État a été impulsée par l'action sociale pour réguler le marché et protéger les salariés au mieux (Touraine, 1965). En combinant les travaux de Touraine et de Paugam, on voit bien se dessiner l'objectif escompté du travail caritatif alimentaire. Dans une société où, les pouvoirs institutionnels et les groupes de pairs tels que la famille ou les amis ; ne peuvent plus jouer un rôle d'assistance ou d'assurance auprès de leurs proches, les

associations se sont développées pour combler un manque. Si bien que certaines d'entre elles donnent l'impression de se substituer à la structure étatique. Face à l'urgence de l'aide sociale qui se fait ressentir un peu plus chaque jour, accentuée depuis la pandémie mondiale actuelle, des organismes associatifs ont créé des programmes entiers de réinsertion sociale. La prise en charge des personnes les plus démunies se fait par le biais de l'aide alimentaire et s'étend à la réinsertion professionnelle, passant par l'accompagnement à l'accès au logement. Certaines structures proposent même de former les futurs bénévoles, d'intervenir dans des structures publiques pour former et sensibiliser à la prise en charge des populations les plus fragiles. Ainsi, la Croix-Rouge française, par exemple, dénombre six grands champs d'action différents : urgence et secourisme, formation, santé et autonomie, action sociale, action internationale et enfin l'espace jeunesse. Chacune des familles d'action renvoie à des opérations spécifiques dont le but est l'aide à autrui. Les organismes associatifs, « vendent » même leurs services de formation à des structures étatiques et privées. C'est un des moyens pour elles de récolter de l'argent qui sera utilisé pour soutenir leurs multiples actions bénévoles. Mais ces revenus sont également utilisés pour supporter les coûts de fonctionnement : payer les locaux, les salaires des travailleurs « bénévoles », l'achat d'équipements en tout genre et autres frais fixes et variables. Il y a un changement profond dans l'accompagnement bénévole. Les structures évoluent, s'agrandissent, s'étendent. Le cœur de leur action reste le même, basé sur la volonté d'aider et d'accompagner les personnes qui en ont le plus besoin. Mais le format de l'aide change à mesure que l'État ne parvient plus à assurer et garantir un niveau de sécurité sociale suffisant. Ces associations se retrouvent en première ligne du front de l'aide alimentaire, avec quelques 200 000 bénévoles en 2018 (IGAS, 2019).

### 2.2.2 Les aidants : un besoin de se professionnaliser

Lors de la partie 1.3.3, nous avons vu que les associations avaient des besoins, financiers et de structures, grandissant. Leurs missions qui devaient venir soutenir une action publique se retrouvent essentielles, indispensables voire uniques dans l'accompagnement des plus démunis. Elles s'organisent et se comportent telles des entreprises nationales et multinationales pour certaines. Le fonctionnement est aussi de plus en plus complexe. Les présidents d'association revêtissent le costume de Président directeur général, des trésoriers aux aires familières des directeurs financiers. L'organigramme d'une association à but non

lucratif se calque à celui d'une entreprise privée en recherche de profit. Ce qui retranscrit le besoin de structuration, d'organisation et de précision dans la gestion de toutes les ressources. Bien que le but de l'association soit désintéressé, pourtant la recherche d'enrichissement est très présente. Or à l'inverse d'une entreprise commerciale, l'enrichissement des organismes de charité sert les intérêts du bien commun qu'ils défendent. Cet argent bien administré permet de pouvoir s'autofinancer grandement. Une large partie de leurs ressources est créée par les dons qu'elles perçoivent et les subventions. Mais dans la réalité cela est bien loin de suffire à répondre au besoin réel auquel elles doivent faire face. Telle une entreprise les associations ont besoin de payer le loyer de leurs locaux, les ameublements, les coûts variables. Dans de nombreux cas, pour pouvoir garantir le suivi des actions menées et la pérennisation de l'association, des postes qui pourraient être rempli par des bénévoles sont ouverts au marché du travail. Le recrutement et la salarisation de certains membres est primordial pour assurer le bon fonctionnement. C'est ainsi que les associations passent de services rendus bénévoles à ventes de biens et services aux structures publiques ou privées<sup>29</sup>. Pour illustrer ce propos, l'exemple de la Croix-Rouge peut être pertinent. L'organisme propose différentes prestations de formations destinées à trois catégories de population : les particuliers, les étudiants et les professionnels. Tout un programme de formation est déployé pour accompagner les différents publics cibles dans l'acquisition de compétences dans la santé, le social et le secourisme, allant de la préparation des concours d'infirmiers au brevet de secourisme. Dans cette logique d'économie entrepreneuriale, les associations suivant ce modèle peuvent disposer plus rapidement de moyens plus élevés. Elles bénéficient également d'une image de marque forte qui leur donne une légitimité dans leur démarche. Ces associations jouissent d'une expertise à la pointe dans leur domaine d'action tant sur le terrain associatif que dans le milieu professionnel où elles interviennent.

C'est sur cette notoriété que les associations peuvent compter pour recruter de nouveaux bénévoles. Leur professionnalisme, le cadre rigoureux et la structure dessinée rassurent les futurs adhérents. De plus le besoin croissant de travailleurs dans le secteur du bénévolat, ne débouche pas toujours sur la possibilité de salarier, malgré des centaines d'heures effectuées dans le cadre associatif. Dans un effort de conciliation entre le bénévolat et la rémunération qui aurait pu en découler, certains dispositifs, encadrés par la « loi travail »

---

<sup>29</sup> Voir 2.2.1

du 8 Août 2006, permettent d'ouvrir des droits de formation crédités sur le compte des bénévoles. Une tentative de valorisation du temps de travail non rémunéré est opérée. Un temps précieux que les pouvoirs publics ne parviennent pas à intégrer à leur fonctionnement de prestation sociale. Cette revalorisation est d'autant plus importante que des professionnels interviennent bénévolement sur le terrain associatif. Leur champ de travail se fait sur l'encadrement médical ou l'accompagnement social pour mener sur le chemin de réinsertion des bénéficiaires. Les bénévoles des associations ne sont plus seulement des personnes qui souhaitent donner de leur temps, ils doivent également dans certains cas apporter un savoir, une compétence, de la technique. De manière plus large, Simon Cottin-Marx, dans son travail sociologique du milieu associatif, met en avant que « *Selon le fichier SIRENE de l'Insee, le nombre d'emplois salariés dans les associations relevant de la loi de 1901 est passé de 660 000 salariés en 1980 à plus de 1,8 million en 2017 (soit 7,5% de l'emploi total français en équivalent temps plein)* » (Cottin-Marx. S, 2019, p. 87). Cela appuie la place inéluctable des associations et leurs bénévoles dans la société française, mettent à mal la légitimité des acteurs publics.

### 2.2.3 L'impact de la Covid-19 sur l'aide alimentaire : mise en lumière du déclin institutionnel au profit d'autres acteurs

En Mars 2020, la France avec le reste du monde se heurtent à la crise sanitaire. Il faut arrêter toutes les interactions sociales : le télétravail est de rigueur, l'école se fait à la maison et les échanges sociaux se résument aux membres uniques du domicile. Toutes les activités « non-essentiels » se retrouvent à l'arrêt. Dans les hôpitaux, les services de réanimations sont en saturations. Les personnes les plus fragiles face au virus se retrouvent confinées. Les personnes les plus susceptibles à l'exposition sont encore plus exposées. Ainsi, les associations de distribution alimentaire voient leurs bénévoles enfermés chez eux car un grand nombre est âgé et donc considéré à risque. Des hommes et des femmes se retrouvent sans école, avec les enfants à gérer à la maison. Ces associations qui comptent sur leurs bénévoles se retrouvent démunies, confrontées à un manque d'effectif. Pourtant la demande d'aide, elle, ne cesse d'augmenter depuis la crise de la Covid-19.

Le 31 Mars 2020, soit quatorze jours après le premier jour du confinement, le Ministère des solidarités et de la santé diffusent un communiqué appelant au maintien ou l'organisation de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire. Chaque collectivité doit mettre en œuvre les

moyens délégués par l'État pour assurer l'assistance alimentaire et réduire au maximum l'impact de la crise sanitaire. C'est ainsi que le Gouvernement a assoupli les règles en matière d'attribution des richesses et des denrées alimentaires, pour en faciliter la distribution. Les aides qui étaient seulement destinées aux associations habilitées sont dorénavant étendues à toutes les associations. Le découpage territorial prend tout son sens puisque les préfets se voient déléguer la responsabilité de l'organisation de leurs territoires, en matière d'aide alimentaire. L'État joue un rôle de facilitateur en levant des barrières et ouvrant des champs plus larges comme par exemple la gestion nationale des stocks alimentaires. Pourtant tous ses efforts n'auront pas pu éviter que les quelques 5,5 millions de personnes aidés soient rejoint par de nouvelles personnes démunies. La Croix-Rouge française enregistrait au début de la pandémie une hausse de 40% de la demande d'aide, qui s'est peu à peu stabilisée (15 à 20%)<sup>30</sup>. Les pouvoirs publics se sont mobilisés pour débloquer des moyens financiers, mais cette crise a mis en avant un problème institutionnel plus profond. D'une part, la prise en compte de ces populations dans le besoin est arrivée deux semaines après le confinement. Par la suite, une action sociale émanant des élans de solidarité et de bénévolat a mis en exergue l'incapacité des institutions publiques à mettre en place un protocole de crise. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont dû et pu compter sur la citoyenneté des français pour soutenir l'aide alimentaire et maintenir les liens sociaux.

Les différentes limites de institutions ont incité la société à s'organiser elle-même. Pourtant le rôle des pouvoirs publics ne peut être entièrement remplacé. Les fonctions émettrices de normes en charge de leur intériorisation et extériorisation passe par les institutions. C'est bien au moyen d'un cadre public que les citoyens vont savoir ce qui est socialement acceptable ou non. Les sanctions formelles et informelles de la société permettront l'homogénéité des pratiques sociales<sup>31</sup>. C'est alors face à des injustices sociales et l'impossibilité pour certains citoyens de participer à la vie collective que le sentiment et le besoin de solidarité naissent. Sa montée en puissance de nos jours est indéniable. La surabondance alimentaire, face à la faim que certains connaissent, s'affrontent et poussent à mobilisation des autres.

---

<sup>30</sup> BETTINGER Valérie « Durant le premier confinement, la Croix-Rouge française a enregistré une augmentation de près de 40 % des demandes d'aide alimentaire. A partir de la fin juin, nous avons constaté un « tassement ». « Nous estimons actuellement qu'il y a une augmentation de 15 à 20 % des demandes par rapport à notre file active traditionnelle. » [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fjQ4>. (Consulté le 03/2021).

<sup>31</sup> SERRA-MALLOL Christophe. *Sociologie-anthropologie de l'alimentation*. Cours de Master 1. ISTHIA, Université Toulouse-Jean Jaurès. 2021



\*\*\*\*\*

Ce chapitre a permis de définir certaines notions liées à la pauvreté et la précarité tout en pointant les différences entre elles. C'est sans doute la lumière mise sur la sociologie de l'action, et l'organisation des citoyens pour changer leur système de valeur qui est particulièrement intéressant ici pour le sujet d'étude. Le bénévolat, renforcé par cette action, gagne sur le terrain de l'aide alimentaire. L'image de la pauvreté vécue par les personnes qui en souffrent, est contrastée par l'engagement des bénévoles. Une sympathie grandissante à leur égard tant les pouvoirs publics perdent la confiance qui était placée en eux. Pourtant, c'est bien un travail d'équipe qu'il faut opérer pour un changement profond. Les institutions doivent redéfinir leur rôle pour assoir leur légitimité à nouveau.

## Conclusion partie 1

L'aide alimentaire s'inscrit dans la volonté d'une Nation unie, égalitaire et généreuse. « Liberté Egalité Fraternité » redevient en filigrane, le socle porteur de la solidarité et de l'entraide que portent les associations caritatives. De toutes parts en France, des histoires personnelles, d'individus qui ont tendues la main à un inconnu, ont fleuri, accentuées depuis la crise sanitaire provoquée par la Covid-19. L'État en « crise de Providence », essoufflé, s'en remet aux citoyens, porteurs de ses valeurs, leurs valeurs. Il a joué son rôle d'institution, permettant à chacun d'intérioriser les normes et les pratiques sociales. Concernant l'aide alimentaire, c'est en réalité toute la politique nationale qui est pensée de manière providentielle, dans le but de servir ses compatriotes et réduire les inégalités. Cette volonté est partagée au-delà des frontières françaises, avec des politiques européennes solidaires qui s'organisent dans le partage de ressources alimentaires produites sur le sol européen.

Cette répartition des richesses est possible dans la mesure où ces dernières sont suffisantes. Le problème de l'inégalité alimentaire, nous l'avons vu dans cette première partie réside dans la pauvreté financière des individus qui ne parviennent pas à s'approvisionner en quantité et qualité suffisantes. C'est dans cet ordre que s'inscrit la démarche des associations.

Face à des pouvoirs publics dépourvus, le milieu caritatif a rendu sa présence, son travail et ses actions diverses, indispensables au fonctionnement de l'aide alimentaire. À tel point, que le lien créé, avec les pouvoirs publics et les personnes secourues, se renforce au fil des actions. Rappelons quand sans leur travail, certaines richesses ne pourraient être redistribuées.

Enfin, les bénéficiaires sont quant à eux perdus, au milieu de ces différents acteurs de l'aide alimentaires qui interviennent auprès d'eux. Sans solution pérenne proposée, ils oscillent de bureaux en bureaux, de rue en rue pour survivre, pour rester digne. Leur relation avec les différents acteurs évolue et change. Mais c'est sûrement le sentiment de honte, l'incapacité à prendre leur propre destin en main qui rend la situation encore plus violente pour eux. C'est en ce sens aussi que des actions voient le jour. Comment peut-on parvenir à améliorer le quotidien des personnes en situation de pauvreté et de précarité, sans pour autant les infantiliser ou les exclure de la démarche

## PARTIE 2- PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES

## Introduction

Tout au long de ce travail de recherche, d'état de l'art, nous avons pu affiner notre réflexion autour de la question de départ qui était :

*La crise sanitaire de la Covid-19 a-t-elle mis en exergue le jeu de rôle des différents acteurs de l'aide alimentaire et sa limite ?*

En effet, nous avons pu voir que l'aide alimentaire existe depuis des siècles puisque nous avons pu la retracer, brièvement, jusqu'à la Grèce Antique. Malgré une volonté des politiques en France d'un système protectionniste, assurantiel, force est de constater que des millions de personnes en France ont encore recourt à cette aide. Alors, la pandémie mondiale que nous traversons actuellement n'est pas sans conséquences sur le système de répartition alimentaire en France.

Nous avons découvert le rôle initial que chacun joue, mais surtout les dépendances qu'ils entretiennent et les conséquences sur les personnes vulnérables. C'est donc dans ce sens que la question de départ a évolué peu à peu pour se définir en une problématique plus resserrée :

### ***L'aide alimentaire, un ancrage vers la sortie de la pauvreté***

Bien que les institutions soient mises à mal, elles restent indispensables à la définition du cadre dans lequel peut évoluer l'entraide nationale. Mais les différents acteurs publics souffrent d'une image négative. Cela se traduit par un corps de métier éprouvé par les bénéficiaires de l'aide alimentaire, face à une confiance grandissante, placée en des associations et des bénévoles de plus en plus présents. La première hypothèse cherche à comprendre comment ce modèle d'entraide est remis en cause. Dans un second temps, nous étudierons la possibilité, qu'un établissement de restaurant de service public soit un lieu de communion pour tous les acteurs : les acteurs publics, les associations plaçant les bénéficiaires au cœur.

## 1 Chapitre 1 - Hypothèse 1 : le modèle actuel de l'aide alimentaire est remis en cause par tous les acteurs

la première partie de ce travail, nous avons mis en avant la relation entre les bénéficiaires, les institutions et les associations et leurs bénévoles. Dans un premier temps, nous avons mis en lumière une réelle volonté de l'État, de garantir à ses citoyens, une sécurité contre les accidents de la vie. Cela se traduit par un appareil politique installé, où l'assurance et l'assistance sont des logiques bien ancrées dans les mœurs. Ce sont autant de normes transmises par les institutions (paiements des impôts, prélèvement de cotisations sociales, redistributions financières et verticales des richesses) pour garantir le fonctionnement de ce système. Pourtant ces dernières années, la pauvreté n'a cessé de croître. Parallèlement, les normes alimentaires se sont, elles, accrues, rendant difficile l'accès à l'alimentation pour une frange de la population. Ce sont autant de discours, de recommandations qui ne peuvent être suivies par des millions de personnes en France. Rappelons que depuis la crise de la Covid-19, le besoin d'aide alimentaire a augmenté. Les institutions débordées, ont dû faire appel plus que jamais aux associations et au bénévolat. Nous tenterons ici, en lien avec la problématique, de découvrir comment l'image des accompagnateurs sociaux est ternie par l'autorité étatique qu'elle représente. Dans un autre temps ; les associations, qui multiplient leurs actions et leurs efforts bénéficient de la sympathie des bénéficiaires.

## 1.1 Sous hypothèse 1- Les travailleurs sociaux incarnent l'autorité étatique, rendant leurs discours inaudibles auprès des bénéficiaires.

Afin de travailler sur cette première sous-hypothèse, nous analyserons les différentes composantes qui peuvent être observées et permettre de la vérifier.

### 1.1.1.1 *L'image des travailleurs*

Nous avons vu en première partie que la pauvreté, selon Simmel, se définissait à travers le reflet dans la société que les personnes « pauvres » renvoient d'elles-mêmes. Notamment, l'assistance de la part de la société envers ceux dans le besoin. C'est dans cette assistance que les travailleurs sociaux interviennent. Ils sont le relais entre un besoin et la réponse institutionnelle qui peut être donnée. Ils garantissent la mise en place et l'application des politiques de cohésion sociale, impulsées par l'État. Le recours à leurs services renvoie ceux qui en bénéficient à leur situation de pauvreté et/ou de précarité. C'est cela qui pousse également au non-recours (Warin, 2017). Pourtant, en théorie, tout le monde peut solliciter une assistante sociale. Le travail de maraudes que j'ai pu effectuer dans le centre-ville de Toulouse m'a permis d'observer différentes attitudes quant aux recours à des travailleurs sociaux, de la part des populations les plus démunies. Voici une liste succincte des raisons qui rebutent les personnes à demander de l'aide :

- les démarches à entreprendre sont trop compliquées ;
- le jugement de certains travailleurs sociaux est manifeste ;
- les locaux d'accueil sont inconnus ou trop éloignés ;
- les rendez-vous sont longs à obtenir ;
- le rôle moralisateur des travailleurs sociaux freine les personnes vulnérables.

À cela s'ajoute le problème pour ceux qui vivent dans la rue, de l'impossibilité de se rendre à des rendez-vous en en temps et en heures, la notion de « temporalité » n'est pas la même. (Serra-Mallol, 2014). Lors de nos maraudes, nous rencontrons des gens qui vivaient dans la rue, mais pas seulement ; des personnes avec des « domiciles fixes » aussi venaient à notre

rencontre pour obtenir des repas et différents autres services que nous pouvions rendre. À l'inverse, les services sociaux leur font peur. Aller les voir pour demander des chèques alimentaires avec des enfants sous le bras ne pourrait-il pas déboucher sur un retrait de la garde de ces-derniers ? Qu'arrive-t-il aux « sans-papiers » ? en fait, ce sont les « légendes urbaines » qui, ajoutées à ces méconnaissances autour de l'accompagnement sociales, et aux jugements ressentis par certaines personnes, diabolisent le travail des accompagnateurs sociaux. Chacun raconte sa mésaventure pour mettre en garde, par bienveillance, les compères qui se retrouveraient par la suite dans une situation aggravée par l'aide initialement demandée. Là encore, la temporalité dans laquelle s'inscrivent la plupart des personnes rend l'accompagnement à long terme difficile, celui que les travailleurs sociaux cherchent à faire. Pour les personnes en situation de pauvreté, il s'agit de survivre aujourd'hui et maintenant (Serra-Mallol, 2014). À cela, s'ajoutent les quatre formes du non-recours dont Warin (2017) nous parle :

*Figure 4-Les formes du non-recours*

La <b>non-connaissance</b> , lorsque l'offre n'est pas connue.
La <b>non-proposition</b> , lorsque l'offre n'est pas activée par les agents prestataires malgré l'éligibilité du demandeur, que celui-ci connaisse ou pas l'offre.
La <b>non-réception</b> , lorsque l'offre est connue, demandée mais pas obtenue ou utilisée.
La <b>non-demande</b> , quand l'offre est connue mais pas demandée, abandonnée, ou bien un droit est ouvert mais la prestation non utilisée, un service est accessible mais non sollicité.

Source : Warin (2017)

Dans le travail de Warin, il est intéressant de s'attarder sur le deuxième point, celui qui concerne le travail des « agents prestataires ». Il peut donc arriver que des droits ne soient pas attribués. Il sera intéressant de comprendre pourquoi, le déclenchement des droits ne se fait pas automatiquement, ce qui engendre un frein à la démarche. Warin fait également appel à des définitions du non-recours, apportées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF, 1996). Dans certains cas, il est observé que le non-recours est en fait lié « au traitement institutionnel des données. » (Warin, 2017, p. 29). Cela rejoint dans la partie précédente, des

problèmes relevés de lenteur administrative qui découragent les usagers à entamer les démarches ou à les poursuivre.

« L'entre-soi », dans lequel les populations les plus fragilisées se retrouvent, encourage cet enfoncement dans la pauvreté et la précarité. Il suffit, pour une personne dans le besoin, d'être entourée par des personnes qui se sont retrouvées dans des situations où elles ont fait la demande, mais n'ont rien perçu, pour se décourager elle-même. Or, tout travailleur social dira que chaque cas est unique. Ce qui est accepté à une personne ne le sera pas forcément pour une autre ; à l'inverse ce qui est refusé à une personne pourra être accepté à une autre.

#### *1.1.1.2 Le rôle du garde fou*

Dans certains cas, pour accéder à des colis alimentaires, il faut bénéficier de l'accord d'une assistante sociale. C'est peut-être la raison pour laquelle, les institutions souffrent d'une mauvaise image. Elles renvoient aux inégalités, à la lenteur du système administratif et sa « lourdeur ». C'est dans cette optique qu'un certain nombre de demandes ne pourront aboutir qu'à certaines conditions. Il faut pouvoir justifier « sa pauvreté », sa situation précaire. Le budget public étant prédéfini, il faut, faire une sélection, déterminer qui se trouve le plus dans le besoin (Hubert et Nieuwenhuys, 2009). Cela peut être vécu comme une violence par les personnes les plus vulnérables. La dignité humaine est mise de côté puisqu'il n'est pas demandé de « garder » la tête haute mais plutôt de courber l'échine. Cela peut même être vécu comme un paradoxe : à la fois il faut avoir l'air plus pauvre que ceux qui font la queue avec nous, mais, il ne faut surtout pas donner l'image « d'un mauvais pauvre ». Pas le droit de se laisser aller, de craquer, de ne plus avoir envie de rien, mais une apparence trop soignée sera disqualifiante. Cela fait référence à l'ouvrage de Goffman (1973), dans lequel l'auteur explique comment les interactions sociales sont théâtralisées. Elles répondent à des attentes normatives auxquelles celui qui se présente doit répondre face à celui qu'il rencontre. C'est ainsi que l'étiquette de « déviant » peut- être collée. En ne répondant pas à cette image que certains aidants peuvent se faire du pauvre, du « déviant », certaines personnes en situation de pauvreté vont écopier d'une triple peine : ne pas répondre au stéréotype du pauvre , être juger pour cela et ne pas recevoir l'aide à laquelle elles ont droit.



### 1.1.1.3 Un don déguisé

Il sera intéressant de voir aussi, comment les bénéficiaires perçoivent cette aide, ce don. De par son caractère d'assistance sociale publique, est-il vécu comme un dû et non pas comme un don ? C'est en tout cas ce que semble percevoir des assistantes sociales, à qui on réclame des aides parce qu'elles « sont payées pour ça »<sup>32</sup>. Le don dans ce cadre, alimentaire ou même de quelque nature qu'il soit, s'effectue non pas par philanthropie, mais plus par la nature de la fonction à laquelle il se rattache. La symbolique du don est très affaiblie. Potentiellement, la notion d'échange peut être mise en avant. Dans certains cas, les institutions, contre un suivi poussé et assidu des bénéficiaires, leur donnent accès à des droits. Un échange qui peut aller jusqu'à prendre une forme de « chantage ». Mais cela renvoie à ce qui a été vu plus haut, le demandeur se met en situation soit infantilisante soit de dépendance et de dénigrement du « soi », favorisant le rejet de l'institution.

### 1.1.1.4 Des accompagnateurs non-accompagnés

Rappelons-nous que Dubet (2002) a étudié la visibilité de l'efficacité du travail sur autrui, par le résultat produit, en l'occurrence ici, la réduction des inégalités. Or, ce n'est pas le cas en France. Les inégalités augmentent et l'écart entre les riches et les pauvres également. La misère, elle, est de plus en plus visible. Si bien, que nous ayons besoin de plus d'aide et de structures pour y remédier. Il y a peut-être alors un problème de méthode et d'application des aides. Pour instance, la formation des accompagnateurs sociaux est en cause : « *je me considère comme assistante sociale ; mais j'ai appris sur le terrain. Je suis arrivée un jour, on m'a mis à un bureau et on m'a dit : « débrouillez-vous ». J'ai créé tout (extrait et notes d'entretien)* » (assistante sociale, citée dans Hubert et Nieuwenhuys, 2009, p. 81).

Ce manque d'accompagnement et de formation peut donc corroborer le sentiment des bénéficiaires. Le jugement et autres comportements maladroits de la part des agents publics ne sont alors pas structurels, mais bien le reflet d'une formation bafouée de leur profession. Mais la réalité du terrain fait que les assistantes sociales n'ont pas toutes suivi l'instruction nécessaire à l'accompagnement des populations dans le besoin. Dubet va même

---

<sup>32</sup> Échanges avec des assistantes sociales durant mon bénévolat sur le secteur toulousain.

rencontrer des travailleurs sociaux et il en rapporte : « *Pourquoi, quand je demandais aux travailleurs sociaux à quoi ils servaient, prenaient-ils plaisir à se flageller en se définissant comme des flics ?* » (Dubet, 2002, p. 239). Un rapport de force, de domination sociale vient s'ajouter, ou peut-être clôturer la crainte des potentiels bénéficiaires, qui ne souhaitent pas se soumettre à un interrogatoire pour obtenir de l'aide. Pourtant, d'autres témoignages, rapportés toujours par Dubet, appuieront le fait aussi, que ces agents prestataires ne cherchent pas à tout prix à soumettre leur public à la loi institutionnelle, pénale, mais plutôt à la loi sociale, la morale.

Au final, c'est un ensemble de facteurs qui mène à la défiance, à l'égard du statut du travailleur social. Leur image est reliée à celle de l'autorité institutionnelle, mais aussi et le plus important sûrement à leur image propre. Celle qu'ils renvoient aux autres mais surtout, celle qu'ils ont d'eux même. C'est dans cet esprit, que le travail de mémoire de deuxième année de master sera entrepris.

## 1.2 Sous Hypothèse 2- Les bénévoles, par leur statut, ont une légitimité naturelle pour aider et guider les personnes dans le besoin

Face à des travailleurs sociaux, dont le métier a évolué durant le siècle dernier, passant de la charité chrétienne à la charité laïque, l'assistance aux plus démunis se fait aussi par la population dont ce n'est pas le métier.

C'est justement parce que l'entraide et le don ne sont pas perçus comme un travail mais plus comme un devoir citoyen, que le bénévolat a émergé et a pris de l'ampleur.

Dans la transaction qui lie les donateurs et donataires, le don échangé est matériel (don alimentaire) ; le contre don, lui, est purement symbolique et inattendu (un sourire, un merci). C'est justement sur cet aspect que les bénéficiaires favorisent leur relation avec les associations et leurs bénévoles au détriment des institutions.

### 1.2.1.1 Le don alimentaire : l'amorce d'une nouvelle relation

Dans le travail associatif alimentaire, l'objectif principal est de distribuer des denrées au plus grand nombre. Pourtant plusieurs paramètres vont entrer en jeu : la quantité des

aliments est-elle satisfaisante et permettra-t-elle de répondre aux besoins de toutes les personnes rencontrées ? L'alimentation sera-t-elle assez variée pour que chacun y trouve son compte. Dans l'ensemble, ces inquiétudes passent très rapidement au second plan. Sur le terrain de l'aide alimentaire, on se rend vite compte que ce travail n'est qu'une réponse à une urgence du moment présent. Mais au long-cours, ce n'est pas une solution viable et pérenne que de partir à la rencontre des personnes dans le besoin, pour distribuer des repas. Peu à peu les bénévoles vont chercher à faire plus. Notamment lorsque les premiers refus vont sembler très fréquents. « *Quand on a faim – mais vraiment faim ! – on ne chipote pas. On mange de tout ! (extrait d'entretien).* » (Hubert et Nieuwenhuys, 2009, p. 68). Il paraîtra très paradoxal, lors d'une distribution de repas ou colis, que l'on puisse refuser ce qui est proposé. On peut même avoir du mal à comprendre la lassitude des bénéficiaires à manger tous les jours le même repas. À moins que les personnes ne soient pas venues chercher à manger mais plutôt du réconfort, du lien social. Le repas n'est qu'un prétexte à autre chose. Démunies, les personnes dans le besoin viennent à la rencontre de celles et ceux qui, peut-être, pourraient les considérer comme des êtres humains, et non pas des « cas-sociaux », qu'il faut gérer et classer. De part-et-d'autre de ce don, la prise en compte du besoin réelle évolue : le bénévole ne veut pas seulement être un « distributeur » de repas, le donataire ne veut plus recevoir machinalement une soupe. C'est ainsi que « l'offre » et la « demande » évoluent ; on ne vient plus avec des denrées alimentaires seules, mais aussi des vêtements, un téléphone, une aide à la prise de rendez-vous avec sa banque, etc. On ne vient plus accepter un café, un plat de pâte, mais de la chaleur humaine, de la considération, l'existence dans les yeux de l'autre.

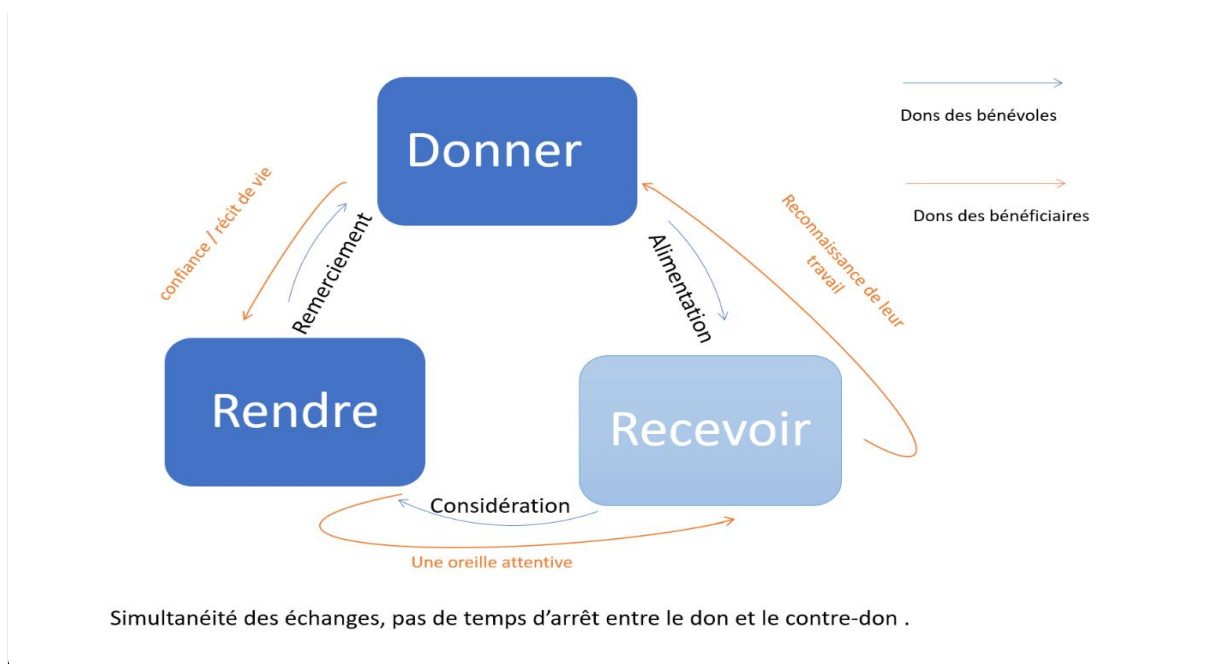
#### 1.2.1.2 D'une relation de don...

Concernant les bénévoles, et je m'appuierai sur le « travail » de maraudes, que j'ai effectué à Toulouse, il n'y a pas de critères de sélection dans les dons effectués. Nos charriots pleins, nous parcourions les rues à la rencontre des personnes dans le besoin. Il est certain qu'en un seul coup d'œil nous pouvions déterminer si quelqu'un vivait dans une situation très précaire, ou tout du moins appauvrie. Mais à plusieurs reprises, le « professionnalisme » des gens qui n'ont rien, nous a trompés. Ainsi, le doute quant à leur situation financière

s'estompait très vite. Les conversations au fil des jours et des semaines permettaient de cerner le parcours de vie et comment celles et ceux qui n'ont rien, parviennent à garder leur dignité. Et c'est principalement dans leur tenue vestimentaire, impeccable, propre, tirée à quatre épingles que cela se traduisait. Ne rien avoir, voire vivre à la rue, ne signifie pas obligatoirement devoir le porter sur soi. Les conditions de vie dans lesquelles ils se trouvent suffisent, nul besoin d'ajouter de jugements de la part de qui que cela soit. La situation difficile de certaines personnes se passe de justification. Pour mes camarades de maraudes et moi-même, lors des debriefs de maraudes, nous partagions le sentiment de honte, du jugement que nous avions émis. C'est sans doute le secret de la relation privilégiée qu'entretiennent les bénévoles et les personnes qu'elles rencontrent : aucun jugement de part et d'autre.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce mémoire, le don et le contre-don s'inscrivent dans cette dynamique. Mais la boucle de cet échange se ferme lorsque les bénéficiaires sont capables de donner eux aussi, et non pas seulement rendre. Cela passe par la confiance qu'ils placent en leurs bénévoles. Le don « maussien », évolue en des dynamiques de dons à deux sens simultanément. Les bénévoles et les donataires, en même temps procèdent à des dons, des échanges, relayant le « recevoir » en arrière-plan. Si la mesure de l'efficacité du travail des assistantes sociales se basent sur la réduction des inégalités (Dubet, 2002), celui des bénévoles se ressent directement sur le terrain, en la forme que prennent les échanges, « recevoir » devient symbolique voire quasi inexistant lorsque la relation de confiance est établie. Ces échanges pourraient être schématisés comme suit :

Figure 5-Les formes des dons et leurs acteurs dans l'aide alimentaire



Source : Hinde Bouchayeb, inspiré du triptyque du don de Mauss (2012 [1925])

Ces échanges, entre les bénévoles et leurs bénéficiaires, effacent presque également la notion du « rendre », laissant place à un don et contre-don directe. Avec parfois, les personnes défavorisées à l'origine du premier don, inversant le sens de la marche.

Ce don est vécu par les associations doublement d'autre part, puisqu'elles entretiennent des rapports privilégiés avec les pouvoirs publics. Ce sont souvent vers elles, que les assistantes sociales se tournent pour aller délivrer un colis alimentaire, faire un suivi de terrain. Dans le cadre du bénévolat que j'ai effectué à Toulouse au cœur d'une association de maraudes de rue, j'ai été témoin de cette relation. Nous avons été contactés par un centre d'accueil social qui nous demandait d'aller rencontrer une jeune maman dont l'enfant avait moins d'un an. Le rôle de l'assistante sociale est de recueillir les informations, écouter et ouvrir des droits lorsqu'il y en a. Mais s'il n'y a rien, les associations entrent en jeu. Nous avons alors rencontré la maman et son enfant, pour leur porter du lait principalement ainsi que d'autres denrées alimentaires, mais aussi nous assurer de l'inscrire dans notre boucle des maraudes le soir. Nous pouvons ensuite facilement garder le lien avec l'assistante sociale pour faciliter le suivi.

Il est très fréquent aussi de recevoir des appels du « 115 » pour des signalements de personnes dans le besoin auprès de qui nous intervenons. Le contre-don offert par les associations est de garantir un travail de terrain rapide. Le don qu'elles reçoivent, une confiance dans le travail mené.

#### 1.2.1.3 ... à une relation de confiance qui s'installe...

Être au cœur de l'action, dans le don directe et immédiat, renforce l'image des bénévoles par opposition aux assistantes sociales qui peuvent parfois mettre plusieurs jours avant de formuler une réponse satisfaisante (quand elle l'est) à un bénéficiaire. C'est aussi ce qui installe ce climat de confiance, donnant un rôle de sauveur aux bénévoles.

Une fois ce rapport de confiance instauré, l'alimentation va devenir complètement secondaire dans les échanges :

*« Les petits coups de main avec les moyens du bord, les discussions informelles (les « papotes ») au cours desquelles les bénéficiaires viennent se confier, trouver une oreille sont autant d'éléments qui, pour certains, s'apparentent à une forme de travail social. »*  
(Hubert et Nieuwenhuys, 2009, p 83).

À partir de ce moment, offrir un colis alimentaire, un sandwich ou toute autre forme d'alimentation devient un acte social presque militant. Les bénévoles vont au-delà de la mission qu'ils s'étaient donnée. Le sentiment d'injustice sociale pousse le bénévole à l'action.

C'est surtout en apprenant à connaître l'autre, lorsque le bénéficiaire devient vraiment une personne à part entière, avec un prénom, un âge, une histoire, lorsque qu'on se tutoie ; que le bénévole se fait appeler par son prénom, que des courtoisies sont échangées, qu'on demande des nouvelles des enfants, de ce job qu'il espère décrocher etc. que la relation prend un tournant. Pour le bénévole, il n'est plus question de ne délivrer que des repas ! Il faut pouvoir réinsérer socialement ces membres de la société mis de côté.

#### 1.2.1.4 ... et un (contre) don offert aux bénévoles

Enfin le lien de confiance va être atteint lorsque les bénéficiaires vont à leur tour devenir les donateurs. Ils vont raconter leur parcours, faire le récit de leur vie. Un respect mutuel est instauré. Pas de rapport de force ni de domination. Les personnes en situations fragiles, ne culpabilisent pas les bénévoles pour la situation dans laquelle ils se retrouvent ; ni même s'ils ne peuvent pas les aider. Encore plus loin, l'engagement est humanisé, il ne s'agit plus de « riches » et de « pauvres ». C'est à ce moment-là, que j'ai pu observer sur le terrain des maraudes, la possibilité d'autre chose qu'un repas offert. Nous avons alors perçu chez certains l'envie d'être aidés : la promesse qu'ils faisaient aux bénévoles, de se prendre en main, d'arrêter de se droguer, de moins boire ; la réinsertion sociale devenait envisageable, alors que rien n'était demandé. Ces interactions humaines, sincères, leur donne envie de croire en eux-mêmes. Le reflet de leur personne que les bénévoles renvoyaient, était celui d'un individu au parcours difficile. Loin du « cas social » qu'il faut traiter, moraliser, rééduquer. L'aide alimentaire, bénévole, va pouvoir déboucher sur l'élaboration d'un projet de vie. Accompagner les personnes qui le souhaitent et qui le peuvent vers un objectif à « très » moyen terme. Aller au de-là de vivre au jour le jour, qui s'apparente plus à de la survie en plein cœur d'une société « développée ».

Pour Touraine (1965), la sociologie de l'action nous permet de comprendre comment un groupe de personnes va pouvoir se dresser face à la société et se mettre en marche. Il sera intéressant de pouvoir observer comment le bénévolat renverse le système de valeurs dans la société française. Avec une économie que se libéralise et des emplois qui ne permettent plus la sécurité, voire qui précarisent les travailleurs, que fera-t-on des hommes et des femmes laissés sur le côté ?

*« [...] d'un côté, la lente réapparition d'un contrôle de la société sur ses activités économiques : l'intervention de l'État, le plus souvent poussé par les nouvelles catégories sociales plus tardivement entrées dans le jeu politique, a rompu la toute-puissance des lois du marché ». (Touraine, 1965, P. 19).*

Finalement, cette citation de Touraine, permet de comprendre comment les accompagnateurs sociaux ne peuvent plus assurer la réintégration sociale à eux seuls. La volonté de « nouvelles catégories sociales » de prendre la place qu'elles estiment être la leur, diminue *de facto*, le pouvoir des institutions. Les bénévoles, qu'ils soient dans une association

ou qu'ils pratiquent le bénévolat dans leur temps libre à titre individuel, tiennent un rôle primordial dans le changement de la société.

## 2 Chapitre 2 : Hypothèse 2- Un système de restaurant de service public, et non social, permettrait d'une part de ne pas stigmatiser les personnes en situation de précarité, d'autre part d'accompagne plus largement vers une alimentation pour tous

L'idée, est de s'éloigner totalement de la soupe populaire et son image pauvre et dégradée, en revisitant un concept qui repose davantage sur un système de restaurant solidaire. C'est aussi, selon mes observations et les recherches que j'ai mené cette année, (et que je souhaite poursuivre l'an prochain), le moyen de réconcilier les institutions et leurs usagers. Une combinaison dans laquelle, tous les acteurs de l'aide alimentaire peuvent être actifs sur le même lieu au même moment. La perspective que je choisis s'inscrit dans l'accompagnement d'une structure publique, type cantine d'école ou salle des fêtes communale, tout en laissant la gestion à des associations caritatives et leurs bénévoles. Dans l'organisation de travail et de l'offre à élaborer, les restaurants universitaires semblent être un bon point de comparaison. Enfin l'appellation est importante. Il est impératif de sortir du champ lexical qui rappelle la précarité et la pauvreté. C'est en ce sens, qu'à ce stade de ma réflexion, j'opte pour un restaurant public, avec un fonctionnement de restauration collective.

Il faut que le projet réponde à des besoins très précis pour s'assurer un franc succès. Tout au long de ce travail nous avons pointé plusieurs problèmes à résoudre :

- redorer l'image des institutions ;
- décongestionner les services sociaux ;
- soulager les finances des associations ;
- simplifier la communication entre tous les acteurs de l'aide alimentaire ;
- assurer une alimentation qui réponde aux recommandations du PNNS ;
- accompagner sur des projets de vie et une sortie de la pauvreté (soulager les dépenses dans le poste alimentaire dans un premier temps).



## 2.1 L'accompagnement par les centres communaux/ publics, permet de renouer avec la population

La symbolique est forte. Alors que les personnes isolées, en rupture sociale ou familiale ne se tournent plus vers les structures publiques d'accompagnement, malgré leur défiance, il est primordial de renouer les liens.

Le travail que nous avons déroulé jusqu'alors, a mis en avant différentes disjonctions. D'un côté, des agents de la fonction publique qui souffrent d'une image négative et qui ne se sentent pas armés pour effectuer un travail de qualité. De l'autre des personnes en souffrance, en situation de pauvreté et/ ou précarité, qui ne parviennent plus à sortir de la spirale dans laquelle elles se trouvent. Entre eux, des bénévoles qui sont la connexion entre les deux. Enfin, nous avons pu également nous apercevoir du poids des dépenses publics pour l'action sociale ; tant par le financement direct que les mises en place de structures physiques d'accueil, ou bien, de politiques nationales et européennes menées. Le travail et la place des associations sont tout aussi important, puisqu'ils complètent et viennent en support des pouvoirs publics. On peut y voir l'interdépendance de tous les acteurs. C'est dans cette optique que j'ai souhaité développer dans cette deuxième hypothèse un projet qui les rassemble au service des usagers publics.

Il est donc important dans un premier temps que la structure accueillante soit publique. Pour l'instance un établissement appartenant à une institution publique telle que la commune.

## 2.2 La gestion de ces restaurants publics devra être laissée aux associations, sous forme d'appel d'offre, organisé par les institutions locales. Cela permettra de garder un équilibre entre les échanges et les dons.

Pour les associations, la gestion des ressources est primordiale. Il faut impérativement utiliser l'argent au profit des bénéficiaires. Les dépenses doivent alors être indispensables avant d'être effectuées. Ainsi, la mise à disposition de locaux dans le cadre de l'aide alimentaire favorisera une répartition du budget qui se recentrerait sur la qualité

d'approvisionnement et du service fourni. La déclinaison des bénéfices d'utilisation de ce type d'établissement serait multiple :

**Les achats** : concernant les denrées alimentaires, la plupart du temps, elles correspondront à des dons privés, mais aussi des achats auprès de la banque alimentaire, des accords qui peuvent être mener avec des commerces aux alentours, des producteurs qui souhaitent donner ou vendre à prix réduit les excédents. Les finances qui sont généralement allouées au loyer pourront être réutilisée dans un choix plus responsable de l'approvisionnement tant sur le plan écologique en favorisant des circuits courts, que sur le plan nutritionnel avec des aliments sains. Il sera peut-être plus facile de répondre aux critères de recommandations du PNNS dans une structure publique, qui accompagne la démarche mais aussi avec un confort financier plus significatif, assurant un meilleur approvisionnement.

**Le stockage** : l'accueil du projet dans un lieu qui dispose d'une cuisine équipée à l'élaboration des repas en nombre, permet d'utiliser un matériel déjà présent : robots fours, frigos/ chambres froides. Ou alors il disposera certainement d'un espace assez grand pour ajouter et agencer des nouveaux éléments. Ce qui peut une fois de plus, faciliter la capacité d'achats en gros et un stockage optimal. Les normes HACCP de stockage peuvent être commodément appliquées.

**La transformation** : les produits peuvent être bruts provenant des banques alimentaires, des épiceries solidaires, des achats auprès des producteurs locaux ou encore tout autre lieu de vente de denrées alimentaires. En fonction des arrivages et la gestion des stocks, des menus pourront être élaborés pour la semaine et être variés. Promouvant ainsi une diversité dans les repas proposés tout en incluant la notion du plaisir alimentaire.

**Lieux de repas** : salle de repas de l'établissement. Un aménagement sera à prévoir en fonction du mobilier disponible. Mais l'exploitation du lieu répondra plus aisément aux critères de sécurité pour l'accueil physique des personnes. Cela favorisera la prise de repas en commun, soit des familles et différents groupes de pairs qui se retrouvent ou alors, l'insertion dans un nouveau groupe. Peu à peu une sortie de l'exclusion et la solitude devrait se dessiner

**Le rôle des bénévoles** : ils assureront comme à leur habitude toute la manutention et la logistique. Ils garantiront le déroulé et le bon fonctionnement. Une organisation dans la

gestion de la cuisine, la préparation des repas et du service devra être finement réfléchi. Certains postes devront certainement être pérennisés à travers le salariat pour garantir le bon déroulé et le suivi des actions quotidiennes. La collaboration avec différentes associations assurera la communication de l'établissement, auprès des personnes qui souhaitent s'y rendre. L'engouement autour du projet, par des gens de confiance, aux yeux des bénéficiaires sera précieuse.

Enfin, les bénévoles vont pouvoir recevoir sur le même lieu, des agents publics et des personnes dans le besoin dans un lieu chaleureux, accueillant et sans connotation stigmatisante. Cela favorisera le dialogue et le partage.

**Le rôle des agents publics** : développer une forme différente de suivi social. Avec une approche de terrain, éloignée de leurs grilles d'évaluations. Ils pourront observer le travail des bénévoles et celui que les bénéficiaires, qui souhaitent s'engager, mettent en œuvre. Sur le même modèle que propose le restaurant rue Pierre Landais à Nantes<sup>33</sup>. Les travailleurs sociaux vont pouvoir se rendre disponibles, en-dehors du cadre très formel et administratif qu'offre leurs bureaux d'accueil.

**« Les clients »** : le critère de sélection ne peut être celui employé dans l'administration pour définir les « ayants-droit ». Tout le travail de ce projet repose sur la capacité à réunir et mélanger les personnes. La commensalité se fera autour d'un partage intergénérationnel et inter-socio-culturel. La pauvreté et la précarité touchent aussi bien les retraités que les travailleurs en passant par les étudiants. Mais la réussite résidera dans la capacité à attirer des usagers qui souhaitent se restaurer dans ce lieu, soit *afficionados* de la cuisine ou supporters du projet voire les deux.

L'institution est représentée par le lieu d'accueil du projet et renforcée par la présence en continue d'accompagnateurs sociaux. Mais la gestion de l'activité se fera par des bénévoles. Cette défiance de l'institution va être relayé en arrière-plan puisque la prise en charge se fera par et à travers des bénévoles dont l'objectif sera de renouer le dialogue entre personnes dans le besoin et agents du service public. De plus la mixité sociale engendrera un ancrage vers l'insertion sociale et la sortie de la pauvreté. En se basant sur la définition « simélienne » de la pauvreté, les personnes qui se restaurent dans ces lieux publics ne sont plus dépendants

---

<sup>33</sup> *Le restaurant social l'espace d'une rencontre*. [en ligne ]disponible sur <https://urlz.fr/fjTF>. (Consulté le 03/2021).

d'une assistance sociale mais jouissent simplement, au même titre que tous, d'un service de restaurant public.

Les bénévoles et les bénéficiaires vont pouvoir se retrouver et échanger. Les liens sociaux se remettre en route. Mettre la commensalité au cœur. Dans la préparation des repas, les bénéficiaires pourront participer, rompre ce sentiment de honte et de demande. En aidant, un sentiment de don peut aussi émaner.

Enfin, avoir un restaurant qui fonctionne tous les jours, avec à son bord des salariés pour permettre la structuration et la continuité du travail, peut déboucher sur un plan de formation pour des personnes en réinsertion professionnelle.

### 2.3 Tester la Sécurité Sociale Alimentaire

Jusque-là, cette hypothèse n'a pas pris en compte la répercussion financière engendrée sur ses usagers des repas préparés dans le restaurant. La volonté réelle d'un tel projet serait de rendre l'accès à une alimentation saine et variée à moindre coût voire gratuit. La possibilité d'une participation « au panier » de chacun correspondrait plus à l'esprit de l'établissement. Or, il n'y aurait aucune garantie dans l'absolu de pouvoir maintenir l'accueil sur du moyen et long terme. Pourtant, c'est bien là le défi d'un tel travail, ne pas être éphémère mais bel et bien s'inscrire dans la durée. Ainsi ce projet pourrait inclure un autre dessein social qui s'imbriquerait naturellement : la Sécurité Sociale Alimentaire (SSA).

Le travail que mène l'équipe des Ingénieurs Sans-frontières – AGRISTA, porte notamment sur la création d'une SSA dont la logique et le fonctionnement seraient tirés du système de sécurité sociale (médicale) française (L'équipe SSA d'ISF-Agrista, 2020). En l'occurrence, une carte vitale dédiée à l'alimentation permettrait de s'approvisionner auprès de commerçants conventionnés. Inscrire ce restaurant public dans la liste des établissements conventionnés favorisera la mixité sociale mais aussi les moyens mis à disposition de l'association gérante de l'établissement de restauration. D'une part, les bénévoles continueront à bénéficier des dons privés qu'ils soient financiers ou en nature (excédents de productions, produit dont la Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) approche). D'autre part, le paiement possible, au bon vouloir, par cette carte vitale engendrerait des dons indirects, par le paiement des repas

de ceux qui le souhaitent. L'important réside dans la logique de solidarité sans distinction entre donateurs et donataires.

## Conclusion partie 2

Comme nous avons pu le voir dans cette deuxième partie, les différentes interactions entre agents publics, associations et bénéficiaires ne sont pas si limpides. Tout au long de ce travail de master de recherche nous avons vu que tous ces acteurs avaient besoin les uns des autres avec par moment un sentiment de défiance et de confiance fluctuant vis-à-vis des uns et autres. C'est principalement vers cette première hypothèse que le travail de deuxième année de master s'orientera. Il sera important de valider cette hypothèse, afin de pouvoir pérenniser les solutions quant à l'accompagnement à mettre en place, qu'il soit public ou privé par des associations. L'image que chaque acteur renvoie auprès des bénéficiaires doit être analysé afin de mieux comprendre ce qu'ils ressentent et mettre fin dans un premier temps à la stigmatisation et par la suite réduire les situations de « non-recours ».

Enfin, il sera intéressant d'étudier les travaux existant sur les restaurants sociaux, pour les utiliser comme point de départ vers une réflexion plus universelle. Les terminologies de « sociale » et « public » ont toute leur importance dans un projet tel que celui-ci. De plus c'est un lieu de vie, où, chacun trouve sa place : acteurs publics, associations et usagers. C'est en ce sens que la mixité sociale va pouvoir prendre. Il ne s'agit plus seulement de bénéficiaires d'aide alimentaire, mais plus largement toute personne souhaitant se restaurer, d'usagers. Il est évident que ce projet se construit autour de l'aide alimentaire. Mais, il faut garder en tête la problématique :

### ***L'aide alimentaire, un ancrage vers la sortie de la pauvreté***

Ainsi l'alimentation n'est qu'un moyen de pouvoir aider les personnes dans le besoin à se réinsérer dans la société. C'est donc dans la prochaine partie que nous allons nous attarder sur les méthodes à adopter et à mettre en œuvre afin de valider nos hypothèses.

## PARTIE 3 – METHODOLOGIE

## Introduction

Nous arrivons sur la dernière partie de ce mémoire. Après avoir établi ce que représentait l'aide alimentaire, qui en étaient les acteurs et ce qui les liaient, nous avons émis des pistes de réflexion pour répondre à la problématique, que je rappelle ici :

### ***L'aide alimentaire, un ancrage vers la sortie de la pauvreté***

Dans un premier temps l'hypothèse préconisée, avance un rejet du système d'aide alimentaire tel que nous le connaissons en France aujourd'hui. Dans un second temps, le développement des restaurants de service public permettrait la réconciliation des différents acteurs et de les faire avancer ensemble avec plus de sérénité

Les deux hypothèses étaient sans le savoir un fil conducteur dans la formulation de ma question de départ. Elles se sont affinées au fur-et-à mesure des recherches littéraires, de l'écriture de ce mémoire et aussi des connexions que j'ai pu établir avec le travail de terrain que j'ai effectué. Tout au long de cette entreprise, je ne voyais pas la pertinence de mon propos. Quelles sont les bonnes raisons d'enquêter sur un objet apparemment connu ? L'aide alimentaire est depuis longtemps, nous l'avons vu, une préoccupation « d'actualité ». C'est à travers le travail de Becker (2002) que la réponse à cette question vient spontanément : approfondir le sujet, apporter un nouveau « regard ». Il nous dit :

*« que lorsqu'on entend dire, ou s'entend dire soi-même, que tel sujet ne vaut pas la peine d'être étudié parce que ça a déjà été fait, cela signifie justement que le moment est venu de commencer à travailler dessus » (Becker, 2002, p. 152).*

Le travail sur l'aide alimentaire, qui est mené depuis des années, reste encore un objet d'analyse sociologique, où de nouvelles choses peuvent être apportées. Les sociétés évoluent, migrent ; la technologie devance parfois l'Homme et complexifie ses relations avec autrui. En ce sens, une même étude sur l'aide alimentaire en 2019 serait déjà « obsolète » en 2020 : la Covid-19 est un nouvel élément à intégrer. Il reste à déterminer parmi le panel des méthodes de recherches sociologiques, celles qui seront les plus à même de vérifier les hypothèses précédemment énoncées.

Nous pouvons d'ores-et-déjà ici, écarter la méthode quantitative. Bien qu'il n'y ait pas de méthode qui soit meilleure qu'une autre, en revanche, certaines seront plus adaptées selon la recherche à laquelle elles s'appliquent<sup>34</sup>. La méthode quantitative est communément celle qui se rapporte aux questionnaires, qu'ils soient administrés ou auto-administrés. Le questionnaire se construit au moyen de questions fermées. L'enquêté n'a pas de liberté dans sa réponse. La réponse est suscitée puisqu'il se construit sur le modèle d'un questionnaire à choix multiple.

L'intérêt de cette méthode est de pouvoir étudier le déterminisme des critères sociaux tels que l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle. Elle complète l'approche qualitative en allant plus loin sur les indicateurs étudiés. Les résultats obtenus sous formes de graphiques et de chiffres permettent de mieux les appréhender, voir des corrélations qui peuvent émerger. La pertinence réside dans le grand nombre d'enquêtés qu'elle va toucher. Cela implique donc de développer des moyens qui peuvent s'avérer plus importants et plus coûteux<sup>35</sup>.

Quant à elle, la méthodologie qualitative ne permettra pas de toucher un nombre trop grand de personnes. Mais à la différence de l'enquête quantitative, elle admettra plus de profondeur dans les réponses apportées par l'enquêté. Elle décrit une situation de communication en face à face entre un enquêté et un enquêteur qui doit au préalable déterminer les sujets et les thèmes à aborder<sup>36</sup>.

Sur les quatre chapitres que je présente dans cette dernière partie, je vais dérouler les différents types d'entretiens qualitatifs, qui me sembleront les plus à même de valider mon travail de réflexion. Avant toute chose, pour mener ces enquêtes, il va être primordial de déterminer une zone géographique dans laquelle l'étude sera menée. N'ayant pas encore déterminé où se fera le lieu de mon stage, la projection quant à l'endroit de cette recherche n'est pas encore garantie. En l'instance, je reposerai ma méthodologie sur un public vivant à Toulouse *intra-muros*. D'une part, car je connais assez la ville pour me repérer d'un point de vue spatial et orienter mes recherches de manière méthodique et efficiente, mais aussi car le

---

<sup>34</sup> ROCHEDY Amandine. Méthodologie qualitative. Cours de Master 1 SSAA. ISTHIA, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2021

<sup>35</sup> OLIVEIRA Diana. Méthodologie quantitative. Cours de Master 1 SSAA . ISTHIA, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2021.

<sup>36</sup> ROCHEDY Amandine. Méthodologie qualitative. Cours de Master 1 SSAA. ISTHIA, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2021



bénévolat que j'avais effectué en 2020 me donnera plus facilement accès aux personnes que je souhaite interroger.

Dans la construction de ma réflexion, les trois premiers chapitres sont dédiés aux acteurs de l'aide alimentaire afin de mieux répondre à la première hypothèse qui est :

***Le modèle actuel de l'aide alimentaire est remis en cause par tous les acteurs.***

Le chapitre quatre, viendra compléter les précédents, pour mieux approfondir la seconde hypothèse :

***Un système de cantine de service public et non « social » permettrait d'une part de ne pas stigmatiser les personnes en situation de précarité, d'autre part d'accompagner plus largement vers un droit à l'alimentation pour tous.***

Pour pouvoir travailler sur cette hypothèse, il sera impératif de mieux cerner les comportements sociaux et les interactions entre les acteurs.

## 1 Chapitre 1 Les entretiens individuels

Dans un premier temps, il faudra bien assimiler les codes de l'entretien. La définition qu'en donne Jean-Claude Kaufmann (2016 [2011]) sera une fondation sur laquelle je vais pouvoir me baser. De manière plus générale, les entretiens individuels que je souhaite mener sont « compréhensifs » pour utiliser les termes de l'auteur. Ils vont permettre de passer un moment de qualité avec l'interlocuteur. Plus encore, Kaufman (2016 [2011]) développe cette méthode en expliquant :

*« La démarche compréhensive s'appuie sur la conviction que les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, donc les dépositaires d'un savoir important qu'il s'agit de saisir de l'intérieur, par le biais du système de valeur des individus ; elle commence donc par l'intropathie. » (Kaufman (2016 [2011]), P. 24).*

Les entretiens vont d'autant plus être riches en ressources qu'ils auront pour essence même de mettre les enquêtés au cœur de la recherche.

Il y a différentes façons de mener ces entretiens. Ils peuvent être directifs, semi-directifs ou libres. Pour notre objet d'étude, la pratique des entretiens semi-directifs et libres semble être la plus à même de nous apporter des réponses dotées de sens, pour l'analyse et les croisements de données qui seront effectués par la suite.

Sur ce point, la sélection des enquêtés va elle aussi être très scrutée. C'est ce que je vais développer au fur et à mesure de ce premier chapitre.

## 1.1 Les structures et agents publics

Au vu des hypothèses que nous avons formulées, les premiers acteurs que je souhaiterais rencontrer sont les travailleurs sociaux. En effet nous avons cherché à comprendre comment à travers eux, les institutions sont mal-perçues. Il serait peut-être judicieux dans la construction du recueil des propos, de commencer par aller à la rencontre de formateurs dans les centres de formations d'assistantes sociales. Découvrir comment l'enseignement est dispensé et à quel référentiel métier il correspond. Ainsi, des responsables de formations et des étudiants en apprentissage du métier, constitueraient un premier échantillon parfait pour construire autour d'eux une réflexion sur l'image théorique que les accompagnateurs sociaux, ici spécifiquement les assistantes sociales, ont d'elles-mêmes mais aussi de leur futur métier.

Dans un second temps, les entretiens avec les assistantes sociales et directrices de services sociaux, déjà en postes, seront importants. Ils auront pour but de comprendre plusieurs sujets abordés dans les hypothèses, notamment :

- l'image qu'elles ont de leur métier et d'elles-mêmes (dans le spectre professionnel mais aussi la place de leur individualité) ;
- l'image qu'elles pensent avoir auprès des personnes qu'elles reçoivent. D'une part les bénéficiaires, de l'autre les différents interlocuteurs auxquels elles sont confrontées (élus locaux, bénévoles, présidents d'associations, etc.) ;
- la comparaison entre le travail qu'elles pensaient accomplir à la sortie de leur diplôme et celui qu'elles accomplissent au quotidien.

Enfin, rencontrer des élus locaux ou des salariés de la fonction publique qui accompagnent les politiques sociales, pourraient donner un éclairage supplémentaire sur les embûches qui empêchent de pérenniser des actions sociales favorables à une sortie partielle, si elle ne peut-être définitive, de la pauvreté.

Tableau 1- Entretiens individuels agents publics

<b>Entretiens individuels agents Publics</b>				
<b>Enquêtés</b>	<b>Nombre d'enquêtés</b>	<b>Ancienneté</b>	<b>Age</b>	<b>Démarche</b>
<b>Enseignants formateurs en aides sociales</b>	<b>2</b>	<b>5 ans</b>	<b>N/A</b>	<b>Comprendre la volonté politique à travers la formation dispensée (retraduite dans les référentiels métiers)</b>
<b>Etudiantes en études sociales</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>15≥22</b>	<b>Comprendre les raisons qui les ont orientées vers ce domaine professionnel et leurs attentes du métier.</b>
<b>Assistantes sociales</b>	<b>6</b>	<b>2 ans</b>	<b>N/A</b>	<b>Comprendre l'évolution dans leur poste. Le décalage (s'il existe) entre l'attente du métier et la réalité du terrain. Quel impact sur elles-mêmes, identité professionnelle ?</b>
			<b>N/A</b>	
<b>Directrice accueil bureau social</b>	<b>2</b>	<b>3 ans</b>	<b>N/A</b>	<b>Evolution de poste d'assistante sociale à directrice. Identité professionnelle.</b>
			<b>N/A</b>	
<b>Directeur des politiques et de la cohésion sociale (Ville de Toulouse)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>Comprendre le mécanisme politique nationale et comment il est appliqué localement. L'ancienneté ne peut être prise en compte car pas de choix dans la mesure où il n'y a qu'un poste</b>
			<b>N/A</b>	
			<b>N/A</b>	
<b>Lieu : dans les écoles, si possible pour les élèves et enseignants. Mais également pour les assistantes sociales en poste. Sortir de leur cadre de travail est important.</b>				
<b>Outils : Grilles d'entretiens, dictaphone (si accord préalable). Carnet de notes, stylos.</b>				

SOURCE : HINDE BOUCHAYEB

## 1.2 Les associations et les bénévoles

La deuxième sous hypothèse sur laquelle nous avons travaillé concerne les associations et leurs bénévoles. Notre réflexion s'est constituée autour de l'importance de leur participation à l'aide alimentaire et notamment le lien tissé avec les bénéficiaires. Ces entretiens doivent pouvoir retranscrire la relation qu'ils souhaitaient établir avec les autres (bénévoles et bénéficiaires) lorsqu'ils se sont lancés dans l'aventure du bénévolat ; puis l'évolution de cette relation. Cela devrait impliquer aussi la mise en avant des difficultés et frustrations rencontrées, qu'elles soient matérielles, relationnelles ou tout autre.

Enfin, nous avons également mis en avant le rôle de médiateur que les associations jouent entre les personnes dans le besoin et les institutions. Leur récit devra pouvoir mettre en lumière cette relation, qu'ils en aient conscience ou non.

Pour cela, l'échantillon devra se composer à partir de bénévoles chevronnés mais novices aussi. La sélection des bénévoles va être d'autant plus difficile qu'il faut auparavant choisir la structure associative qui les accueille. C'est encore un autre éventail à étudier. Si mon terrain probatoire le permet, je souhaite pouvoir aller à la rencontre d'associations nationales telles que les Restos du cœur, le Secours populaire ou bien la Banque alimentaire, à titre d'exemple. Leur vision sur l'organisation du « travail » bénévole, et la relation avec les pouvoirs publics et *in fine* avec les bénéficiaires, sera très sensiblement différentes de celles que les associations de quartier, par exemple, pourront nous restituer. Le challenge est posé mais semble toutefois réalisable sur un travail de six mois, alliant recherche de terrain et théorique à la fois. Je me repose ici sur les connaissances que j'ai déjà du terrain associatif toulousain pour évaluer la faisabilité de ce travail.

Tableau 2- Entretiens individuels associations

<b>Entretiens individuels Associations</b>				
<b>Enquêtés</b>	<b>Nombre d'enquêtés</b>	<b>Ancien- neté</b>	<b>Age</b>	<b>Démarche</b>
<b>Bénévoles associations nationales</b>	<b>5</b>	<b>0 ≥ 5 ans</b>	<b>N/A</b>	<b>Leur structure de provenance imposera un code de "travail" indiquant les relations avec les bénévoles et les insitutions</b>
<b>Bénévoles de petites structures</b>	<b>5</b>	<b>0 ≥ 5 ans</b>	<b>N/A</b>	<b>Comprendre les démarches qui poussent au bénévolat et la relation avec les bénéficiaires. Comment perçoivent-ils les autres structures associatives et les aides institutionnelles.</b>
<b>Lieux : si l'association dispose d'un local, les entretiens se dérouleront au bureau de l'association. Autrement, un lieu public tel un café calme pour pouvoir échanger facilement.</b>				
<b>: Grilles d'entretiens, dictaphone (si accord préalable). Carnet de notes, stylos.</b>				<b>Outils</b>

SOURCE : HINDE BOUCHAYEB

### 1.3 Les personnes qui recourent à l'aide alimentaire

Force est de constater, à travers ce modeste tour d'horizon fait tout au long de ce mémoire, que concernant la pauvreté et la précarité, la population touchée est vaste et diverse. Ainsi il semble qu'au sein même de cette étude, une forme de disqualification sera faite, malgré moi, quant à l'élaboration de l'échantillon. Mais peut-être aussi, vais-je être confrontée à des personnes qui ne souhaiteront pas se livrer à moi, rendant la tâche encore plus difficile. Il ne faudra alors pas se « résigner » à rencontrer certaines personnes à défaut de « mieux ». Il faudra garder peut-être la flexibilité d'aller parcourir d'autres villes en France pour rencontrer les personnes dont je souhaite retracer le récit de vie. C'est pour cela que la population qui est directement concernée par l'aide alimentaire ne sera sélectionnée et rencontrée que plus

tardivement. Il faudra dans un premier temps gagner leur confiance et établir une vraie relation de don et contre-don, telles qu'ils l'entretiennent avec les bénévoles qui les accompagnent au quotidien. Pour aller plus loin, je vais même devoir compter sur le soutien des bénévoles pour m'aider à me faire accepter en tant qu'« enquêtrice ». À ce stade, je pense m'orienter vers des personnes qui vivent sans domicile fixe, qu'elles survivent dans des squattes ou dans la rue. J'ai eu la chance lors de mes maraudes toulousaines, de rencontrer principalement des individus qui vivaient dans la rue et une fois leur confiance gagnée, leurs témoignages sont faciles d'accès et pertinents. Dans un autre temps, la rencontre avec des travailleurs sociaux m'offrira la possibilité d'aller à la rencontre de familles avec enfants qui vivent principalement de minima sociaux et de dons alimentaires.

Dans ce cadre, l'approche méthodologie qui me semble la plus pertinente est le récit de vie. Daniel Bertaux explique que cette méthode a pour avantage de pouvoir « *étudier l'action dans la durée* » (Bertaux, 2016, [1997] p. 8). Il est intéressant en effet ici, de percevoir quelle est la trajectoire de vie des personnes rencontrées.

- Les personnes sans-domicile fixe :

Cette méthodologie semble appropriée pour des individus dans leur situation, pour comprendre le chemin qui les a menés à la situation dans laquelle ils se trouvent. Lors de mes rencontres avec des personnes sans-abris, j'ai échangé avec des jeunes adultes, tout juste majeurs, qui, malgré leur très jeune âge, pouvaient faire un récit de vie impactant quant au poids de la reproduction sociale. Une reproduction qui les mène à mendier, quémander pour s'habiller, se loger et se nourrir, sans perspectives d'avenir. Il sera intéressant de discuter du modèle alimentaire à partir duquel ils ont construit leur image de l'alimentation et le modèle auquel ces personnes sont réellement confrontées. La mesure de la notion du plaisir dans leur alimentation sera centrale.

- Les familles qui ont recourt aux prestations sociales et à l'aide alimentaire :

Ces entretiens permettront, d'une part je pense, de percevoir comment l'alimentation, selon les recommandations nutritionnelles, est possible pour ces catégories de la population. Découvrir, « les trucs et astuces » qu'elles mettent en place pour pallier ce manque de nourriture qui peut se faire présent malgré les aides obtenues, que nous savons ne pas être suffisantes. La perception de leur situation, la répercussion sur les enfants, le regard des

autres seront autant d'éléments que la construction du guide d'entretien tâchera de subtilement interroger. Enfin, je crois qu'il sera nécessaire que les familles, ou du moins la personne qui se charge des approvisionnements et de la préparation des repas, soit d'origine française ou inscrite dans un modèle culinaire français (Poulain, 2002). Mon choix se justifie par une volonté de ne pas complexifier, dans un premier temps, le rapport à l'approvisionnement des denrées alimentaires, qui peut être difficile pour des personnes en situation migratoire.

Ces entretiens individuels, mettrons en lumière le poids du discours politique, transmis par les institutions et la perception qu'en ont les gens en situation de pauvreté, mais aussi les bénévoles. Quant à ce que ces personnes pensent de leurs échanges avec les bénévoles, cela devrait également émerger à travers les réponses.



Tableau 3- Entretien individuels bénéficiaires

<b>Entretiens individuels sans-abris et familles vivant des minimas sociaux</b>				
<b>Enquêtés</b>	<b>Nombre d'enquêtés</b>	<b>Ancienneté</b>	<b>Age</b>	<b>Démarche</b>
<b>Personnes sans-abris</b>	<b>6</b>	<b>NA</b>	<b>18 ans ≥ 99 ans</b>	<b>Hommes et femmes seront interrogés. Comprendre leur vécu et leur perception des aidants : bénévoles / institutions. Comment ils perçoivent le discours normatif de l'alimentation.</b>
<b>Familles vivants grâce aux aides sociales. = Le membre assumant l'organisation des repas.</b>	<b>5</b>	<b>NA</b>	<b>N/A</b>	<b>La personne en charge des achats alimentaires et la préparation des repas. Le prérequis est de vivre au moyen de prestations sociales (majoritairement). Comprendre la part de l'aide alimentaire dans la préparation des repas. Le modèle alimentaire a-t-il évolué ? quelle relation avec les autres groupes de pairs ?</b>
<b>Lieu : dans une salle mise à disposition par une association caritative. Autrement, un lieu public. Concernant les sans-abris, une difficulté s'ajoute : la difficulté de prendre des RDV. Il faudra être flexible pour mener ces entretiens.</b>				
<b>Outils : Grilles d'entretiens, dictaphone (si accord préalable). Carnet de notes, stylos.</b>				

SOURCE : HINDE BOUCHAYEB

## 2 Chapitre 2 Les entretiens collectifs

« [...]la notion d'entretiens collectifs exclut a priori les expériences qui visent moins à recueillir du discours qu'à produire des réactions, dont il s'agit alors d'observer voir de mesurer le résultat » (Duchesne, Haegel, 2004, p. 8). C'est ce postulat qui fait intervenir ce type d'entretien après en avoir retracé au préalable des discussions individuelles. Tout l'intérêt de cette pratique réside dans la possibilité de faire discuter les différentes personnes qui ont été interrogées individuellement et voir comment leur discours peut changer face aux autres membres du groupe. Au-delà du changement de discours, c'est plutôt son évolution qui sera mise en lumière par cette méthode. Le choix des groupes s'effectuera dans la même logique que celui des entretiens individuels :

- Les structures et agents publics

Il faudra s'assurer de pouvoir faire interagir les assistantes sociales en poste depuis deux ans au moins, des directrices d'établissements d'accueil sociaux ainsi que des formateurs ou enseignant du milieu social. Faire confronter leurs points de vue respectifs sur le métier et les missions qui en découlent sera un moment riche en réflexivité. D'autant plus, que toutes n'auront pas la même fonction au sein du corps de métier auquel elles appartiennent.

- Les associations et bénévoles

Le même schéma qu'utilisé au-dessus se représentera dans la préparation de ces entretiens collectifs. Ici, mon intérêt se porte sur la relation qu'ils ont avec le travail qu'ils mènent auprès des personnes qu'ils accompagnent. Comment se positionnent-ils vis-à-vis d'elles ? Pour répondre au mieux à l'hypothèse posée, il faudra garder à l'esprit l'évolution de leur travail de distribution alimentaire vers un besoin de plus donner, donner autre chose. Mais aussi, quelle image portent-ils sur la relation qu'ils entretiennent avec les acteurs publics et les bénéficiaires.

Tableau 4- Entretiens collectifs Travailleurs sociaux

<b>Entretiens collectifs travailleurs sociaux</b>			
	<b>Nombre d'enquêtés</b>	<b>Ancienneté</b>	<b>Démarche</b>
<b>Enseignants</b>	<b>2</b>	<b>5 ans mini</b>	<b>Convier les différentes personnes qui agissent dans le social à interagir lors d'un entretien collectif. Il est important qu'elles soient toutes à des niveaux de carrières différents afin de saisir l'évolution professionnelle et personnelle.</b>
<b>Étudiantes,</b>	<b>2</b>	<b>N/A</b>	
<b>Assistantes sociales,</b>	<b>4</b>	<b>0 ≥ fin de carrière</b>	
<b>Directrices de bureaux sociaux</b>	<b>2</b>	<b>3 ans</b>	
<b>Lieux : Salle dans l'établissement scolaire.</b>			
<b>Outils : grilles d'entretiens pour la prise de note et les questions thématiques et de relance.</b>			

SOURCE : HINDE BOUCHAYEB

Tableau 5- Entretiens collectifs bénévoles

<b>Entretiens collectifs bénévoles</b>			
	<b>Nombre d'enquêtés</b>	<b>Ancienneté</b>	<b>Démarche</b>
<b>Bénévoles grandes structures</b>	<b>5</b>	<b>0 ≥ 5 ans</b>	<b>Faire interagir les bénévoles de différentes structures et ancienneté pour les faire réfléchir sur leur relation avec les différents acteurs de l'aide alimentaire, les bénéficiaires et leur propre rôle.</b>
<b>Bénévoles petites structures</b>	<b>5</b>	<b>0 ≥ 5 ans</b>	
<b>Lieu: une des structures qui possède un lieu d'accueil</b>			
<b>Outils : grilles d'entretiens pour la prise de note et les questions thématiques et de relance.</b>			

SOURCE : HINDE BOUCHAYEB

## 3 Chapitre 3 – Observation participante et posture adoptée

### 3.1 Une observation...

En reprenant le travail de « *L'Ecole de Chicago, dont les études principales portent sur les faits et gestes de la vie ordinaire, les manières d'être et les modes de vie, prône l'observation des phénomènes sociaux dans leur cadre naturel* » (Blanchet et Gotman, 2011 [1992], p. 13), nous pouvons penser que cette méthode sera également à intégrer dans notre protocole de recherche. Cette pratique s'inspire du travail en anthropologie, en replaçant non pas l'individu au centre de la recherche, mais plutôt son comportement en société, au cœur de la démarche. Cela n'enlèvera en rien la pertinence des entretiens individuels et de groupe qui seront menés. Au contraire, une complémentarité émanera de la combinaison des méthodes. L'observation est un moyen de se rendre compte de la teneur de « l'allant de soi » dans le milieu de l'aide alimentaire. Quelle est la part des choses faites et dites sans y penser, sur celles des gestes, des mots à adopter en théorie ? À propos de cette observation nous retiendrons qu'elle permet de mieux « *mesurer ainsi la distance entre ce qui est dit par les membres d'un groupe sur eux-mêmes et le fonctionnement réel de ce même groupe humain.* » (Serra-Mallol, 2012, p. 961).

### 3.2 ... qui se voudra participante

Si je choisis l'observation participante c'est bien que j'aie éliminé la non-participante. La justification est plutôt évidente pour moi. En optant pour une posture d'observation sans intervention, l'enquêteur (ici moi-même) peut renvoyer une image d'autorité, de contrôle, cultiver une image intrusive (Serra-Mallol, 2012, p. 961). Or, tout au long de ce travail, nous avons pu déterminer combien la relation du don et contre-don, entre les différents acteurs de l'aide alimentaire, est prédominante. Dans le chapitre deux de cette même partie, nous avons également déterminé l'importance de gagner la confiance des participants (principalement les bénéficiaires mais des bénévoles aussi). Ainsi, ne pas participer pourrait exprimer un désir d'auto-exclusion du groupe, ce qui pourrait être mal perçu de la part des groupes d'individus

qui souffrent déjà d'exclusion (les services sociaux vis-à-vis des bénéficiaires, ces derniers vis-à-vis de la société, les bénévoles tiraillés entre les groupes précédents).

C'est pourquoi il est important que je mène des observations participatives, qui me permettront de mieux saisir les actions en cours. L'exercice promet d'être difficile dans la mesure où il faudra pouvoir être « neutre » dans les récits que j'en rapporterai, alors que cette immersion influencera très probablement mon comportement et mes écrits. La difficulté majeure sera de pouvoir participer tout en observant. L'observation ne réside pas seulement dans ce que l'œil verra, mais bel et bien dans les analyses que je vais pouvoir en tirer. Il va donc falloir que je sois capable en simultané, de prendre des notes sur ce que je vois afin de ne rien oublier et être la plus précise possible ; sur ce que j'entends et je ressens afin de retranscrire au mieux ce qui se passe ; tout en participant avec le groupe auquel je me greffe.

Enfin je termine cette réflexion autour de l'observation participante par le choix des groupes que je souhaite accompagner. Il va, je crois, de soi de travailler au plus près des associations caritatives de distribution alimentaire en maraude de rue. L'expertise, qui émanera du travail des bénévoles, mise face à l'image qu'ils auront décrite, de leurs actions, lors des entretiens individuels sera un vrai puit d'information à analyser. De plus, en les accompagnant sur le terrain, je vais pouvoir simultanément observer les personnes qui vivent dans la rue. Ce choix semble le plus pertinent pour pouvoir optimiser mon temps au maximum.

En ce qui concerne mon rôle, ma présentation auprès des personnes que je serai amenée à rencontrer, il faut choisir entre une position « à découvert » ou « incognito ». Pour déterminer le choix, il faut garder à l'esprit que, la volonté de retranscrire et utiliser les données récoltées, est nécessaire. Ainsi, ne pas être transparent quant au travail que je mène pourrait par la suite me porter préjudice, lorsque le moment de l'exploitation des données arrivera (Serra-Mallol, 2012). Une fois de plus, la notion de confiance occupe une place essentielle dans la relation à développer avec les intervenants de cette observation. Leur dissimuler le sujet réel de ma présence pourrait, en cas de « mise à découvert » se traduire par une perte de confiance totale de leur part et réduire à néant tout le travail effectué.

Le plus gros du travail sera mené sur ces entretiens individuels, collectifs et les observations participatives. Le chapitre suivant exposera la méthode utilisée afin de vérifier la deuxième

hypothèse émise. Cette vérification ne pourra intervenir qu'après la mise en place des méthodes déroulées sur les chapitres précédents.

<b>Observations en maraudes</b>			
<b>Bénévoles de grandes structures associatives</b>	<b>Nombre</b>	<b>Ancienneté</b>	<b>Démarche</b>
	<b>10</b>	<b>0 ≥ 5 ans</b>	<b>10 tournées avec chaque groupe pour obtenir des informations suffisamment exploitables d'une part. De même, le fait de faire partie intégrante de l'équipe ne me permettra pas toujours de prendre des notes. Il faudra plusieurs observations pour réellement rapporter des données exploitables. Les 2 groupes observées, retraceront des façons de travailler différentes. Mais également permettant d'observer les similitudes, notamment dans leurs approches avec les bénéficiaires.</b>
<b>Bénévoles de petites structures associatives</b>	<b>10</b>	<b>0 ≥ 5 ans</b>	
<b>Lieux : principalement observations de maraudes de rues, donc les rues de Toulouse</b>			
<b>Outils : équipements que les autres bénévoles portent + denrées à distribuer. Carnet et dictaphone (pour m'enregistrer si je n'ai pas le temps de noter certains éléments)</b>			

## 4 Chapitre 4 : le restaurant de service public

Le projet de ce restaurant demandera une organisation plus particulière qui interviendra grâce au recueil d'informations générés par les différents entretiens. La création d'un tel établissement doit rassembler les différents acteurs de l'aide alimentaire sous le même toit, sans distinction sociale. Le sentiment de domination, dont certaines personnes souffrent doit être masqué par ce projet. C'est pourquoi, il est essentiel de le comprendre et d'en saisir la teneur, au moyen des différents entretiens qui seront menés au préalable.

Lors de ces échanges l'élaboration des outils, en amont va être décisive pour le succès des entretiens menés et de la récolte d'informations. Les grilles d'entretiens semi-directifs devront comprendre plusieurs dimensions développées en début de cette partie mais contenir également des questions qui cernent le besoin des personnes en situation de détresse, les bénévoles et les agents publics. Les faire réfléchir sur la solution qui serait la plus à même de les aider dans leur quotidien.

En fin d'entretien, exposer le projet de ce restaurant et collecter leurs réactions va être primordial, dans le but de les faire adhérer et voir comment ils pensent d'eux-mêmes, s'inscrire dans la construction de ce projet. Une des difficultés résidera dans la posture réflexive dans laquelle il faudra guider, sans influencer, les enquêtés. La réussite d'un projet tel que celui-ci, dépend de l'adoption, l'appropriation, la participation et la prise d'initiative que les participants (tous confondus) pourront avoir. Les entretiens démontreront (ou non), comment imposer des décisions ou des « solutions » sans gagner l'adhésion de la grande majorité peut compromettre un travail. Rappelons-nous, que pour les personnes en situation défavorisée, le sentiment de honte et de redevabilité est très présent, il sera impératif de susciter leur engouement et valoriser leur participation dans l'élaboration d'un tel chantier. La possibilité d'une prise en main de leur propre destin doit être mis en avant.

Je distingue deux étapes pour parvenir à vérifier cette hypothèse :

### 4.1 Rencontre des organisateurs de restaurants solidaires et leurs équipes

J'ai découvert pendant ce travail de recherche un restaurant nommé *Le restaurant solidaire Issoire*, à travers une ancienne stagiaire qui avait participé au projet de création de ce

restaurant. L'établissement a ouvert ses portes durant le printemps 2020 sur un modèle de paiement à prix libre. Je n'ai malheureusement rencontré cette ancienne stagiaire, qui m'a remis les coordonnées du fondateur du projet, que tardivement au cours de ce master. Ainsi, un des premiers travaux à mener sera d'obtenir un entretien avec lui et échanger sur le modèle de restauration qu'il a développé et aller à la rencontre de ceux qui l'accompagnent dans sur ce chemin.

Il y a également l'établissement du *Bain douches Pierre landais*, qui lui, a la particularité d'accueillir en son sein un restaurant social. À l'origine, il s'agit de douches communales, publiques. Le projet a pris de l'ampleur et, aujourd'hui, concilie bains publics à grande capacité, un restaurant social et également un accueil fait par des assistantes sociales. Ce projet a été porté par la ville de Nantes et le CCAS qui y est rattaché. Des entretiens avec ces institutions pourront me permettre de sensibiliser la ville de Toulouse pour l'accueil d'un projet similaire.

Un travail d'observation semi-participative dans ces structures de restaurants sociaux me permettra de tirer les ficelles des organisations en place mais aussi récolter les avis des clients, salariés et bénévoles.

Ces deux exemples de restaurants sociaux constitueront le socle sur lequel je pourrais m'appuyer pour élaborer un travail similaire sur Toulouse (ou ailleurs). Toutefois, il faudra impérativement étudier la dimension publique et non sociale de la terminologie utilisée, qui en mon sens ne raisonnera pas de la même façon auprès des publics visés, c'est-à-dire la population d'accueil du projet.

#### 4.2 Convaincre les associations et les élus

Pour qu'un projet de cette envergure voie le jour, des bénévoles doivent-être mobilisés. Leur proximité avec à la fois les bénéficiaires et les assistantes sociales va permettre de mieux comprendre la conceptualisation d'un tel travail à mener. De plus, leur travail quotidien auprès des populations défavorisées n'est pas sans peine. Les bénévoles sont parfois désarmés, sans moyens financiers, matériels ou sans formation nécessaire pour répondre à la



demande réelle du terrain. La vision globale de la situation aboutira sur une compréhension quasi-exhaustive du besoin et la réponse à apporter.

Enfin, le projet repose sur une gestion par les bénévoles. Sans eux, la dimension du don qui était exposée en première partie de ce travail perd de son sens.

Après avoir récolté, croisé et analysé les différentes données suite aux entretiens et observations menées, je pourrais mettre en place un plan d'action à porter auprès de différentes communes (Toulouse en priorité). Il faudra d'ores et déjà avoir des associations prêtes à soutenir le projet pour avoir plus de poids. Tout le travail qui aura été effectué jusqu'alors mettra en avant les problèmes sociaux présents et ce qu'un projet tel que celui-ci pour apporter à la ville (baisse de la pauvreté subjective principalement dans un premier temps, réinsertion professionnelle, hausse de la cohésion sociale).

## Conclusion partie 3

À ce stade, un récapitulatif s'impose, pour saisir de manière plus synthétique Il faut pouvoir évaluer le temps que toutes ces étapes prendront pour optimiser la réalisation de ces travaux.

La méthodologie et les étapes par lesquelles il me semble nécessaire de passer, reposent sur travail fastidieux et de profondeur auprès de tous les acteurs de l'aide alimentaire. Les points de vue des trois différents groupes concernées sont liées et interdépendants pour une compréhension de l'objet étudié.

Une organisation minutieuse, répertoriant les différents outils d'entretiens ; la sélection des enquêtés, le choix des lieux d'entretiens, vont être primordiaux dans le succès de cette recherche. Toutefois, j'ai conscience qu'à ce stade des informations sont encore manquantes car elles sont attachées pour certaines, à la structure d'accueil de mon stage.

Le travail en deuxième année de ce master reposera sur cette préparation en amont qui pourra être menée avant même l'obtention d'un stage (telles que les grilles d'entretiens, la prise de contact avec les restaurants sociaux, etc.). Je crois même, que la préparation que je ferai, m'aidera à avancer des arguments concrets lors de ma recherche de stage. Cela participera à la première étape de mon travail, convaincre des structures de m'accompagner dans mes travaux de recherche.

# Conclusion Générale

Tout au long ce travail, nous nous sommes appliqués à mettre en avant le jeu des différents acteurs de l'aide alimentaire. C'est d'ailleurs la question de départ qui a permis de faire différentes recherches sur ce sujet. Puis peu à peu la problématique s'est installée naturellement pour nous inviter à réfléchir autour de :

## *L'aide alimentaire, un ancrage vers la sortie de pauvreté*

Nous avons pu établir qu'au-delà de l'alimentation, les personnes dans le besoin venaient également à la rencontre plus de considération de la part de leurs concitoyens. Elles qui ne peuvent pourtant pas « survivre » (plus que vivre), sans ces denrées distribuées, parfois, par manque de diversité des aliments, d'équipements chez elles, doivent refuser ce qui est proposé. Mais le plus difficile réside dans l'image qu'elles ont d'elles ou plutôt qu'elles renvoient d'elles aux « autres ». Deux sociétés s'affrontent, celle des « inclus » celles des « exclus ». Le travail présenté n'avait pas pour objectif de développer les mécanismes qui précipitent dans cette exclusion, mais plutôt d'observer ce qui était mis en place pour la rétroverser. Et nous avons conclu l'intérêt, qu'une étude sur l'autorité que représentent les travailleurs sociaux et de manière plus large les structures publiques, pourrait amener. Au vu des différentes lectures, c'est une piste qu'il semble pertinent d'explorer l'an prochain.

En première partie de ce mémoire, l'État-Providence et le schéma qu'elle emploie pour protéger ses citoyens a été décrit, brièvement et ses limites ont été mises en avant. Nous avons également pu déterminer le poids de l'action sociale justement au sein de cet État-Providence, qui peine à venir à bout de toutes les complications qu'il semble rencontrer ces dernières années pour assurer la pérennité de son projet assurantiel. C'est ainsi qu'il me semblait adéquat, d'étudier un système qui reprenne les valeurs et les normes sociales véhiculées par l'appareil politique. Le poids des bénévoles dans l'aide alimentaire est tel, que par logique représentative, ils doivent mener ce projet de restaurant de service public et permettre de réconcilier les agents publics et les bénéficiaires qui deviendraient alors des

usagers. Un lieu de rencontre sans distinction sociale. Mais c'est surtout leur conception du don, sans contrepartie, qui qualifie les bénévoles dans le pilotage d'un projet tel que celui-ci.

La deuxième année de Master se poursuivra avec l'objectif de travailler sur ces hypothèses. Mais il est évident qu'au fur et à mesure de l'élaboration de ce mémoire, plusieurs autres pistes d'études ont émergé. Notamment, le poids de la reproduction sociale chez les sans-abris. Leurs récits de vie mettent en avant des enfances difficiles qui les « prédestinaient » à ce présent. Concernant les entretiens avec les familles qui ont recours à l'aide alimentaire, je souhaite rencontrer des personnes françaises. Il serait intéressant pourtant, d'observer les problèmes que peuvent rencontrer des individus en situation migratoire. Parviennent-elles à travers les colis alimentaires à retrouver une culture alimentaire dont elles sont issues ?

Il y aurait sur un même objet d'étude différents autres prismes de lecture. Ceux que j'ai choisis seront poursuivis l'année prochaine. Ma recherche de stage se fera dans ce sens, auprès d'associations caritatives ou de structures publiques d'aide à la réinsertion sociale.

# Bibliographie

- ARFI Adèle. *Les enjeux du Don dans l'aide alimentaire*. Mémoire de Master 1. Toulouse : ISTHIA-Université de Toulouse Jean-Jaurès, 2019, 202 p.
- BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'entretien* Paris : Armand Collin. 2011 [1992], p. 13
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent. *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris: NRF essais, Gallimard, 1991, 496 p.
- BERTAUX, 2016 1997.
- CAILLAUX Jean-Claude. *Père Joseph Wresinski : un défi pour la dignité de tous*. Paris : Desclée de Brouwer, 1999, 153 p.
- CÉSAR Christine. Étude Abena 2004-2005. Comportements alimentaires et situations de pauvreté. Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France. *Santé Publique France*, 2007, 104 p. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fk9g>. (Consulté le 05-11-2020).
- CLÉMENT Alain. De l'évergétisme antique aux Restos du cœur: État et associations dans l'histoire du secours alimentaire. *Revue internationale de l'économie sociale*, n°279, 2001, p. 26-43. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fk9A>. (Consulté le 13-12-2020).
- CLÉMENT Alain. Faut-il nourrir les pauvres ? Une perspective historique. *Anthropology of food*, n° 6, 2008, 18 p. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fk9W>. (Consulté le 13-12-2020).
- COTTIN-MARX Simon. *Sociologie du monde associatif*. Paris : La Découverte, 2019, 127 p.
- CUNNINGHAM Ian. Sweet Charity! Managing Employee Commitment in the UK Voluntary Sector. *Employee Relations*, vol.23, n°3, p. 226-240. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fkaf>. (Consulté le 01-01-2021).
- DARMON Nicole, BOCQUIER Aurélie, VIEUX Florent et CAILLAVET France. L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France. *Travaux de l'Observatoire* 2010, pp. 583-602.
- DUBET François, *Le déclin des institutions*. Paris : Édition du seuil, 2002, 421 p.
- DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence. *L'enquête et ses méthodes : les entretiens collectifs*. Nathan, 2004, 126 p. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fkay>. (consulté le 03-2021).
- DUPUY Anne, POULAIN Jean-Pierre (dir). Plaisir alimentaire. *Dictionnaire Des cultures Alimentaires*. Paris : Presses Universitaires De France, 2012, 1468 p.
- FISCHLER Claude. *L'omnivore : le goût, la cuisine et le corps*. Paris: Odile Jacob, 2001 [1990], 448 p.

- GOFFMAN Erving et ACCARDO Alain. *La mise en scène de la vie quotidienne 1. La présentation de soi*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1973.
- HATZFELD Henri. *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940: essai sur les origines de la Sécurité sociale en France*. Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1989, 344 p.
- HERVIEU M. Bertrand. Président du groupe de travail , *Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations les plus démunies en France*, 2012, 131 p. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fkaT>. (consulté le 02-2021).
- HUBERT Hugues-Olivier, NIEUWENHUYTS Céline. *L'aide alimentaire au cœur des inégalités*. Paris : Harmattan, 2010, 180 p.
- IGAS. *La lutte contre la précarité alimentaire*. N°2019-069R, 2019, 142 p. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fkc6>. (Consulté le 03-2020).
- INSEE . *Pour comprendre... la mesure de la pauvreté*. 2014, 12 p. [en ligne]. Disponible sur <https://urlz.fr/fkca>. (Consulté le 03-2020).
- KAUFFMAN Jean-Claude. *L'entretien Compréhensif*. 4<sup>e</sup> édition. Armand Colin, 2016 [2011], 128 p.
- MAUSS Marcel. *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* [1925]. Paris : Presse Universitaire de France, 2014 241 p.
- MILANO Serge. *La pauvreté dans les pays riches : du constat à l'analyse*. Paris : Nathan, 1992, 191 p.
- PATUREL Dominique, CARIMENTRAND Aurélie. *Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ?*. In *RIODD 2016*. Saint-Étienne, France, 2016. [en ligne] Disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01349973>. (Consulté le 02-2021 ).
- PAUGAM Serge. *La société française et ses pauvres* [1993] Paris : Presses universitaires France 2002, 317 p.
- PAUGAM Serge. *Se sentir pauvre*. *Revue française de sociologie*, 2020, vol. 61, n° 2, p. 107-118.
- PAUGAM Serge et DUVOUX Nicolas. *La régulation des pauvres*. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Presses universitaires de France, 2008, 113 p.
- PERRIN-HEREDIA Ana. Chapitre 10 : L'accompagnement budgétaire. *Gouverner les conduites*. Paris : Presses de Sciences Po, 2016, p. 365-398. [en ligne] Disponible sur <https://urlz.fr/fkb4>. (Consulté le 12-2020).
- POULAIN Jean-Pierre. *Sociologies de l'alimentation: les mangeurs et l'espace social alimentaire*. 3<sup>e</sup> édition. Paris: Presses Universitaires de France, 2013, 287 p.

POULAIN Jean-Pierre, TIBÈRE Laurence. Alimentation et précarité, Considérer la pluralité des situations. *Anthropology of food*, 2008, n°6. [en ligne] Disponible sur <https://urlz.fr/fkb8>. (Consulté le 11-2020 ). 16 p.

REPUBLIQUE FRANÇAISE. *Lutte pour le réemploi et contre le gaspillage* - Articles L541-15-3 à L541-15-15, Légifrance. [en ligne] Disponible sur <https://urlz.fr/fkcF>. (Consulté le 23-02-2021).  
REVIL Héléna, WARIN Philippe. Non-recours. *Dictionnaire des politiques publiques*. 5<sup>e</sup> édition revue et corrigée, Presses de Sciences Po, 2019, p. 398-404. Disponible sur <https://urlz.fr/fkbc>. (Consulté le 02-2021).

ROSANVALLON Pierre. *L'État en France : de 1789 à nos jours*. Paris : Édition du Seuil, 1990, 384 p.

ROSANVALLON Pierre. *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*. Paris : Éditions du Seuil, 1995, 228p.

SAINSAULIEU Renaud. Sur La Reproduction de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron. *Revue française de sociologie*, vol. 13, n° 3, juillet-septembre 1972, p. 399-412. Disponible sur <https://doi.org/10.2307/3320533>. (Consulté le 03-2020).

SERRA-MALLOL Christophe. Les temporalités multiples de la vie dans la rue. Vivre sans-abris et de la prostitution de rue à Papeete (Tahiti, Polynésie française). *Temporalités*, 2014, [en ligne] Disponible sur <https://urlz.fr/fkiw>. (Consulté le 31-03-2021).

SERRA-MALLOL Christophe. Observation participante, in POULAIN Jean-Pierre (dir) *Dictionnaire Des cultures Alimentaires*. Paris : Presses Universitaires De France, 2012, 1468 p.

TAURAN Thierry. La sécurité sociale. Son histoire à travers les textes. Tom VII. Les régimes spéciaux de sécurité sociaux. Paris : Association pour l'étude de la Sécurité Sociale. 2015, 539 p.

TOURAINÉ Alain. *Sociologie de l'action*. Paris : Editions du Seuil, 1965, 507p.

WARIN Philippe. Chapitre 1. Modèles d'analyse et définition du non-recours. *Le non-recours aux politiques sociales*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2017, p. 17-44.

WRESINSKI Joseph. Journal Officiel. *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, 1987, 104 p. [en ligne] Disponible sur <https://urlz.fr/bNr6>. (Consulté le 21-03-2021).

# Table des tableaux

Tableau 1- Entretiens individuels agents publics .....	76
Tableau 2- Entretiens individuels associations .....	78
Tableau 3- Entretien individuels bénéficiaires .....	81
Tableau 4- Entretiens collectifs Travailleurs sociaux .....	83
Tableau 5- Entretiens collectifs bénévoles.....	83



# Table des figures

Figure 1-Principaux acteurs de l'aide alimentaire.....	33
Figure 2-Niveau de revenu et condition de vie. ....	37
Figure 3-Les formes du non-recours .....	42
Figure 4-Les formes du non-recours .....	55
Figure 5-Les formes des dons et leurs acteurs dans l'aide alimentaire .....	61

# Table des matières

## Contents

Remerciements .....	4
Sommaire .....	5
Introduction générale.....	6
PARTIE 1 – CONTEXTUALISATION.....	10
Introduction partie 1 .....	11
1 Chapitre 1- Un rapide rappel historique .....	11
1.1 Entre dons des riches, clergé et État ; de l'Antique à aujourd'hui .....	11
1.1.1 Pourquoi les riches donnent ?.....	11
1.1.2 La prise en charge du clergé.....	12
1.1.3 Prise en charge de l'État avant la providence .....	13
1.2 Le système d'assistance de l'État-Providence.....	14
1.2.1 Le rôle de la Sécurité Sociale .....	16
1.2.1.1 Aide monétaire directe.....	16
1.2.1.2 Aide budgétaire indirecte.....	17
1.2.1.3 Les limites : hiérarchisation et remise en cause du système .....	18
1.2.2 La régulation de l'État-Providence jusque dans nos assiettes. ....	19
1.3 Les acteurs de l'aide alimentaire sur le modèle de la Providence .....	20
1.3.1 L'État : premier acteur de l'aide alimentaire.....	20
1.3.2 Les structures encadrées par l'État .....	22
1.3.3 Les associations caritatives au secours de l'État .....	24
1.3.3.1 Le but associatif.....	25
1.3.3.2 L'évolution des besoins .....	26
1.3.4 Une autre forme du don et contre-don « Maussien » ? .....	29
2 Chapitre 2 - Covid -19 : le tournant de la situation de précarité .....	33
2.1 Précarité et pauvreté : entre calculs et prises en compte individuelles .....	33
2.1.1 Précarité ou pauvreté ?.....	33
2.1.1.1 La pauvreté et les « pauvres ».....	34
2.1.1.2 Évaluation de la pauvreté.....	35
2.1.1.3 Sentiment de pauvreté, exclusion sociale et nouveaux groupes de pairs .....	37
2.1.2 Aide alimentaire : un contenu précaire et pauvre .....	39
2.1.3 Le refus de l'aide et la demande réelle .....	41
2.2 Les aidants : de la paupérisation à la restructuration .....	43

2.2.1	L'éveil collectif : actions sociales et aide alimentaire, une prise de conscience populaire 44	
2.2.2	Les aidants : un besoin de se professionnaliser .....	45
2.2.3	L'impact de la Covid-19 sur l'aide alimentaire : mise en lumière du déclin institutionnel au profit d'autres acteurs.....	47
	Conclusion partie 1.....	50
	PARTIE 2- PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES.....	51
	Introduction.....	52
1	Chapitre 1 - Hypothèse 1 : le modèle actuel de l'aide alimentaire est remis en cause par tous les acteurs.....	53
1.1	Sous hypothèse 1- Les travailleurs sociaux incarnent l'autorité étatique, rendant leurs discours inaudibles auprès des bénéficiaires.....	54
1.1.1.1	L'image des travailleurs.....	54
1.1.1.2	Le rôle du garde fou .....	56
1.1.1.3	Un don déguisé.....	57
1.1.1.4	Des accompagnateurs non-accompagnés.....	57
1.2	Sous Hypothèse 2- Les bénévoles, par leur statut, ont une légitimité naturelle pour aider et guider les personnes dans le besoin .....	58
1.2.1.1	Le don alimentaire : l'amorce d'une nouvelle relation .....	58
1.2.1.2	D'une relation de don.....	59
1.2.1.3	... à une relation de confiance qui s'installe... ..	62
1.2.1.4	... et un (contre) don offert aux bénévoles.....	62
2	Chapitre 2 : Hypothèse 2- Un système de restaurant de service public, et non social, permettrait d'une part de ne pas stigmatiser les personnes en situation de précarité, d'autre part d'accompagne plus largement vers une alimentation pour tous.....	64
2.1	L'accompagnement par les centres communaux/ publics, permet de renouer avec la population .....	65
2.2	La gestion de ces restaurants publics devra être laissée aux associations, sous forme d'appel d'offre, organisé par les institutions locales. Cela permettra de garder un équilibre entre les échanges et les dons.....	65
2.3	Tester la Sécurité Sociale Alimentaire.....	68
	Conclusion partie 2.....	69
	PARTIE 3 – MÉTHODOLOGIE.....	70
	Introduction.....	71
1	Chapitre 1 Les entretiens individuels .....	73
1.1	Les structures et agents publics .....	74
1.2	Les associations et les bénévoles .....	77
1.3	Les personnes qui recourent à l'aide alimentaire .....	78
2	Chapitre 2 Les entretiens collectifs .....	82

3	Chapitre 3 – Observation participante et posture adoptée .....	84
3.1	Une observation... ..	84
3.2	... qui se voudra participante .....	84
4	Chapitre 4 : le restaurant de service public.....	87
4.1	Rencontre des organisateurs de restaurants solidaires et leurs équipes .....	87
4.2	Convaincre les associations et les élus.....	88
	Conclusion partie 3.....	90
	Conclusion Générale.....	91
	Bibliographie.....	93
	Table des tableaux.....	96
	Table des figures.....	97

# Résumé

Depuis de nombreux siècles, l'aide alimentaire en France a été au cœur des débats. Tantôt opérée par les citoyens des cités grecques tantôt par l'Église en tant que haute institution moralisatrice. Mais avec un État laïc, à qui revient la charge ? À qui s'en remettent les plus de cinq millions de personnes qui ont recours à cette aide ? Ce mémoire se centre sur le jeu des acteurs de l'aide alimentaire, que la place que chacun a et des relations conflictuelles qu'ils peuvent parfois entretenir.

Mots Clés : Aide alimentaire, Bénévolat, associations, État-Providence, accompagnateurs sociaux.

*Abstract : Food aid and inclusion*

*For many centuries, in France, food aid has been the heart of the debate. At first, operated by the citizens of Greek cities and later by the Church as the highest moral institution. But with a secular state, who is responsible? Who cares about and for the more than five million people who use this aid? This dissertation focuses on the role of food aid actors, the place that everyone holds and the conflicting relationships they can sometimes maintain.*

*Key words: Food aid, Volunteering, Secular state, social workers*